Projet éducatif de territoire

2022
2024

bagneux92.fr

infos : mairie de Bagneux
57 avenue Henri-Ravera - 92220 Bagneux
01 42 31 60 00

Bagneux

Table des matières

Introduction **4**

1. Des ambitions éducatives à la hauteur des besoins **7**
- Des principes et des valeurs réaffirmés 8
- Des défis éducatifs à relever 9
- Le PEdT comme cadre commun des ambitions partagées 10

2. Une offre éducative en mouvement **13**
- Un territoire jeune, populaire et en pleine mutation 14
- Une offre diversifiée pour la petite enfance 15
- Un réseau croissant d'établissements scolaires primaires 16
- Des établissements scolaires du secondaire sous tension 17
- Une organisation scolaire-périscolaire qui s'ajuste 19
- Une offre éducative pensée de la petite enfance à la jeunesse 21
- Un panel continu de la peite enfance à la jeunesse 23
- Des équipes et des moyens mobilisés autour des ambitions municipales 28
- Évaluer et faire évoluer par la consultation 30

3. Les axes stratégiques 2022-2024 ..... **33**
- Axe 1 : Positionner l'enfant et son univers au cœur de la communauté éducative 34
- Axe 2 : Renforcer le lien, construire la confiance entre les différents acteurs 34
- Axe 3 : Valoriser et renforcer la compréhension de notre offre éducative 35
- Axe 4 : S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de nos dispositifs 35

4. Le plan mercredi 2022-2024 ..... **37**
- Évaluation du plan mercredi 2018-2022 38
- Organisation du plan mercredi 2022-2024 41
- Objectifs du plan mercredi 47

Annexes **50**

Présentation

Le projet éducatif de territoire (PEdT) est issu de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, il succède au CEL et au PEL. À Bagneux, depuis sa première version en 2014, le PEdT est institué comme l'outil de coéducation qui permet de mobiliser les acteurs éducatifs que sont les parents et les personnels éducatifs (Éducation nationale, municipaux et associatifs), afin de construire ensemble les moyens d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
Cette troisième édition est le résultat de travaux de concertation mais également d'une volonté collective de s'impliquer dans le respect du domaine de compétences de chacun.
Sa mise en œuvre est prévue pour la rentrée scolaire 2022.

Le premier PEdT tripartite, ville de Bagneux, CAF et DDCS, a été réalisé en 2014 dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Celui-ci était alors très axé sur les temps d'accueil périscolaire.
Depuis le retour à la semaine de 4 jours, les ambitions municipales se sont de nouveau centrées sur une approche plus globale de l'épanouissement de l'enfant, tant autour du périscolaire que de la vie scolaire. Cela s'est traduit par un PEdT renouvelé (2018-2021) : la réorganisation de la direction de l'Education en 2019 en a été la traduction concrète et opérationnelle.

Arrivé à échéance, il nous incombe désormais d'engager sa révision. Ce travail est également l'occasion de formaliser les évolutions de notre projet éducatif qui s'inscrit dans les 4 axes développés dans le cadre des engagements municipaux du mandat 2020-2026 :

- Une ville de la réussite et de l'épanouissement ;
- Une ville citoyenne du vivre-ensemble et qui s'engage ;
- Une ville qui pense à tous ;
- Une ville de la transition écologique.

C'est dans ces objectifs de révision et d'amélioration qu'a été mise en place une concertation à grande échelle : huit ateliers de travail avec l'Éducation nationale (Inspection, direction d'écoles, coordonnateur REP), le personnel municipal qui travaille quotidiennement aux côtés des enfants et des jeunes (périscolaire, entretien, restauration, espaces verts, sport, jeunesse, petite enfance, citoyenneté), les services supports de la Ville (bâtiments, technique, informatique), mais également les représentants de parents d'élèves ainsi que les associations partenaires. Des réunions de travail internes ainsi qu'une multitude d'entretiens se sont déroulés durant le premier semestre 2022.
La nouveauté de ce troisième PEdT a été de solliciter la participation des enfants à travers un questionnaire diffusé largement.

Ce document présente les ambitions qui ont porté cette démarche, la mise en œuvre de la politique éducative de Bagneux, ainsi que les axes d'amélioration proposés à l'issu des travaux puis validés collectivement.

L'évaluation du précédent PEdT est proposée au fil de ce document, en regard des trois priorités qui avaient été posées en 2018 :

- L'amélioration qualitative du dispositif des études ;
- Le renforcement des enseignements artistiques et culturels sur le temps scolaire ;
- L'amélioration des contenus des accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires, par l'apport d'interventions spécialisées proposées par les partenaires culturels et associatifs, mis en œuvre dans le cadre de la labellisation du plan mercredi.

1

DES AMBITIONS ÉDUCATIVES À LA HAUTEUR DES BESOINS

Des principes et des valeurs réaffirmés

Le PEdT s'applique sur l'ensemble des temps de vie du tout petit, de l'enfant et de l'adolescent durant la totalité de sa semaine. Il s'appuie sur le principe de co-éducation, et garantit un travail en concertation de l'ensemble des partenaires éducatifs pour permettre une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant.
Il permet d'assurer un encadrement de qualité en s'appuyant sur du personnel qualifié, en respectant les taux d'encadrement en vigueur.

Si l'on considère globalement les moyens mis en œuvre tant dans le cadre de la réussite scolaire autour : des classes de découvertes, des itinéraires culturels, citoyens et développement durable, des études dirigées, de la réussite éducative, que de celui du péri et de l'extrascolaire avec le plan mercredis, la qualité éducative, des séjours plus adaptés, les efforts en moyens humains et financiers sont déjà considérables. Nombre de ces dispositifs sont par ailleurs confirmés dans les engagements de mandat et reconnus par la communauté éducative, et déjà formalisés dans le précédent PEdT.

Au regard de ces constats, les objectifs fixés pour la révision du PEdT sont donc avant tout des objectifs d'amélioration venant prolonger et accentuer les précédentes évolutions, à savoir :

- **Rendre lisible et valoriser** la richesse et la qualité des projets éducatifs sur la ville et l'importance des moyens déployés par la Ville sur les écoles publiques ;
- **Renforcer la cohérence** de nos dispositifs entre temps scolaires, péri et extrascolaires pour plus d'efficacité en faveur de la réussite et de l'épanouissement des enfants ;
- **Mobiliser la communauté éducative locale autour d'objectifs partagés** et de dispositifs communs, soit existants, soit à faire évoluer ensemble.

Également, ce nouveau PEdT entend élargir son périmètre de la petite enfance à la jeunesse, au-delà du périmètre de l'école primaire, pour renforcer la cohérence et la fluidité du parcours de l'enfant.

Des défis éducatifs à relever

● Réduire les inégalités scolaires

Bagneux est une ville populaire avec trois quartiers en politique de la ville, sept écoles élémentaires sur dix classées en réseau d'éducation prioritaire, ainsi que ses 3 collèges. Les inégalités scolaires y sont présentes et pénalisent une partie des enfants moins bien armés pour apprendre à l'école.
La période Covid a renforcé ces inégalités et exige - plus que jamais - que tous les acteurs éducatifs soient pleinement engagés pour soutenir les apprentissages afin que chaque enfant puisse progresser.
Dans ce contexte, la qualité de l'offre péri et extra-scolaire est également un levier puissant pour permettre à chaque enfant de progresser dans ses apprentissages, en mobilisant des approches complémentaires de celles du champ scolaire.

● Renforcer l'attractivité de nos établissements

Bagneux est aussi une ville en pleine mutation et sa population change. La municipalité s'est fixé l'objectif de parvenir à un rééquilibrage global de 50 % de logement social / 50 % de logement privé (contre 65 % de logement social aujourd'hui). Ainsi plusieurs quartiers sont en phase de renouvellement urbain avec la construction de logements neufs, il en est prévu plus de 7 364 supplémentaires d'ici 2030. L'arrivée de la ligne 4 du métro début 2022, et celle de la ligne 15 prévue pour 2025 participent activement à cette transformation.
Ces changements impactent la structure de la population, sa composition et ses effectifs en accentuant la présence de nouveaux arrivants, issus de la catégorie supérieure et moyenne supérieure ayant des enfants en âge scolaire. Le choix de cette mixité sociale par le développement s'inscrit dans la volonté municipale de permettre aux habitant.es ancien.nes et aux catégories plus populaires, d'en tirer des bénéfices d'une plus grande mixité sociale dans la Ville, notamment sur le plan scolaire.
Mais cela implique d'aborder la question de l'évitement scolaire et de l'attractivité de nos structures et nos dispositifs : en effet, l'augmentation du nombre d'habitants ne se traduit pour l'instant pas dans la fréquentation de nos établissements scolaires.
Pour inverser cette tendance, la municipalité a engagé une sociologue doctorante en CIFRE, rattachée à l'Observatoire du Changement, laboratoire de Sciences Po pour mener des travaux de recherche de 2021 à 2024.
Ceux-ci s'accompagneront de l'élaboration en parallèle d'un plan d'action partenarial.

Le PEdT comme cadre commun des ambitions partagées

Le temps de l'enfant, dans la journée, la semaine et l'année, est découpé en séquences : à la maison dans sa famille, à l'école, dans les accueils périscolaires et de loisirs, au club sportif, en association ou à l'école de musique et de danse… l'éducation de l'enfant se construit dans différents lieux avec des éducateurs différents. Il est donc très important pour tous, et d'abord pour les enfants, que l'ensemble des adultes, responsables à un titre ou un autre de leur éducation, travaillent ensemble et coordonnent leurs actions dans une démarche commune.

C'est pourquoi, dans la continuité des précédents PEdT marqués par la volonté d'un projet éducatif partagé, sous le double signe de la continuité éducative et de l'alliance éducative, la municipalité de Bagneux a souhaité une méthode d'élaboration partenariale et participative.

Cette approche, à laquelle la ville de Bagneux est très attachée, a permis d'entamer les travaux de ce PEdT en s'appuyant sur une communauté éducative rassemblée, des réseaux d'éducation actifs, une grande stabilité des équipes professionnelles, et surtout un partenariat ancien et fécond, ainsi qu'une offre abondante de services et d'activités socio-éducatives.

Les travaux de concertation ouverts à tous les membres de la communauté éducative, ont abordé 4 thématiques : la qualité éducative, le climat éducatif, le bien-être et l'évaluation.

● Les travaux préparatoires à ce PEdT ont été construits en 4 étapes selon le schéma suivant :

MOBILISER À grande échelle	CONCERTER Sous divers formats	S'ACCORDER sur	PROPOSER
Les enfants	En groupe de travail interne	La qualité éducative	Des axes prioritaires
Les parents d'élèves	En ateliers thématiques	Le bien-être	Des objectifs à atteindre
Le personnel éducatif (EN, ville, associations)	En questionnaires	Le climat éducatif	Des moyens pour y parvenir
Les personnels en lien avec les structures	En entretiens	L'évaluation	

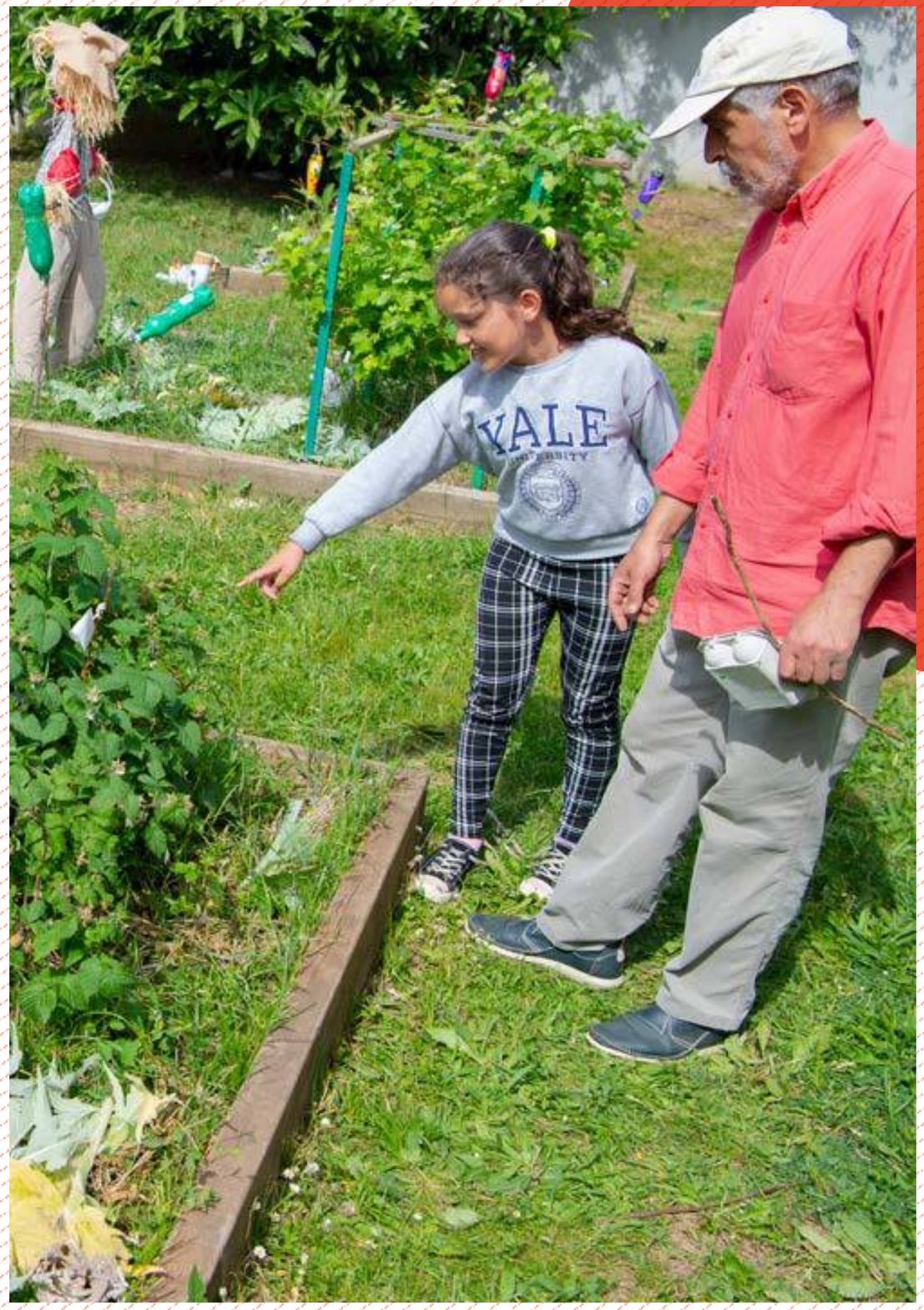

- 2 -

UNE OFFRE ÉDUCATIVE EN MOUVEMENT

Un territoire jeune, populaire et en pleine mutation

La ville de Bagneux est organisée en 6 quartiers : Centre-ville puis Tertres/Cuverons, Schweitzer/Lincoln, Meuniers/Léo-Ferré, Barbusse/Pasteur, Pierre plate/Prunier Hardy.
Les quartiers Tertres/Cuverons et Schweitzer/Lincoln, au Sud de la Ville, sont classés quartiers prioritaires politique de la ville et étaient au cœur d'une vaste opération de renouvellement urbain (ORU), à ce jour achevée. Le quartier Pierre plate/ Prunier Hardy, au Nord, et le quartier l'Abbé-Grégoire-Mirabeau au Sud sont également classés prioritaires. Une vaste opération de renouvellement urbain est en cours sur la Pierre plate, permettant la rénovation, la démolition, la reconstruction du parc de logement, de plusieurs équipements publics comme le crèche Prokoviev et le Centre social et culurel Jacques-Prévert.

Sur le plan socio-démographique, plusieurs caractéristiques marquent la ville de Bagneux et la spécifient dans le département et la région Île-de-France. Bagneux est la deuxième ville la plus jeune du Sud des Hauts-de-Seine : un tiers de la population est âgé de moins de 25 ans, un quart de la population a moins de 18 ans et la moyenne des naissances par an y est de 683. L'indice de jeunesse est bien au-dessus de la moyenne francilienne ou celui des Hauts-de-Seine, il est de 1,5 à Bagneux tandis qu'il est de 1,29 en Île-de-France et de 1,25 dans le département des Hauts-de-Seine.
En 2018, la population était de 40 812 habitants et elle devrait atteindre environ 50 000 habitants à l'horizon 2030.
Cette augmentation s'est déjà traduite par l'ouverture de deux nouveaux groupes scolaires (Rosenberg en 2019 et Niki-de-Saint-Phalle en 2021) ; un troisième est à venir dans le quartier des Mathurins, ainsi que la reconstruction et l'agrandissement du collège Joliot-Curie par le département des Hauts-de-Seine, à horizon 2028. La Région a également prévu l'ouverture d'un lycée d'enseignement général et technologique dans le quartier des Mathurins dans les années à venir.

Bagneux est aussi une ville populaire où les employés et les ouvriers représentent environ une personne active sur deux (49 %) tandis que la moyenne départementale des Hauts-de-Seine est de 27,4 %.

Une offre diversifiée pour la petite enfance

Il existe quatre principaux modes d'accueil de la petite enfance sur le territoire balnéolais : les assistantes maternelles libres, les crèches municipales (familiales et collectives), les multi-accueils ou haltes-jeux municipaux, et les crèches/micro-crèches associatives et privées.

LES STRUCTURES MUNICIPALES

La crèche des Petits moulins
La crèche Graine de lune
La crèche des Rosiers
Le multi-accueil les Jeunes pousses
Le multi-accueil Nord
Halte-jeux des Rosiers
La crèche Familiale les Jeunes pousses

LES STRUCTURES PRIVÉES ET ASSOCIATIVES

La crèche Arc-en-ciel
La crèche inter-entreprises BABILOU
La micro-crèche Pimprenelle
La micro-crèche Les Colombes
La micro-crèche Pollux
la micro-crèche Le Berceau des Rois

La municipalité accueille environ 325 enfants dans ses sept établissements.

Le mode d'accueil diffère en fonction de l'établissement. Les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 19h, permettant ainsi aux parents de faire garder leurs enfants pour une durée de 7h à 12h par jour alors que les multi-accueil ont des organisations différentes, les enfants sont accueillis par demi-journée, ou la journée entière.

Ces établissements permettent des accueils réguliers, occasionnels ou d'urgence.
Il existe également à Bagneux une crèche associative, des micro-crèches, des crèches inter-entreprises et des assistantes parentales et maternelles qui contribuent également au renforcement des dispositifs municipaux de prise en charge de la petite enfance.

Les structures associatives et privées ont une capacité d'accueil de 114 places.
Les **245 assistantes maternelles libres agréées** de la ville offrent **environ 650 places en accueil individuel.** Leur activité est soutenue par les deux Relais petite enfance (RPE) la Fontaine et la Clé de sol.

La municipalité dispose aussi d'un **lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) « le Petit nuage »,** il s'agit d'un espace de rencontre, d'échange, de détente, de liberté et d'écoute ouvert à tous les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leur.s parent.s ou d'un membre de la famille.

Malgré l'éventail des modes de garde permettant de répondre aux différents besoins, plus de 400 familles sont en attente chaque année dans les crèches de la Ville. Avec environ 650 naissances par an, et environ 2 000 enfants de moins de trois ans, le taux d'accueil se situe à 48,24 % contre 67,05 % dans le département des Hauts-de-Seine.
C'est dans ce contexte qu'il est prévu la reconstruction de la crèche Prokofiev afin d'accueillir 60 enfants supplémentaires, mais aussi le soutien aux assistantes maternelles via les RPE, et la recherche de possibilités de développements de places selon d'autres modèles, en regard d'une offre qui reste très insuffisante face à la demande.

Un réseau croissant d'établissements scolaires primaires

La ville de Bagneux dispose de 72 classes maternelles et 5 dispositifs des TPS (toutes petites sections) repartis dans les 10 écoles. Pour la rentrée scolaire 2022-2023, potentiellement 1 791 élèves fréquenteront les écoles maternelles, soit environ 62 élèves de plus que l'année scolaire précédente. À la rentrée 2022, s'ouvrira une UEMA[1] au sein de l'école Niki-de-Saint-Phalle et permettra d'accueillir 7 enfants.

Effectifs des élèves maternels

Effectifs maternels	Effectifs 2021-2022			Prévisions effectifs 2022-2023		
Ecoles	Nombre de classes	Dispositifs TPS	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Dispositifs	Nombre d'élèves
Albert-Petit	4		101	4		114
Paul-Langevin	6		127	6		139
Maurice-thorez	8		190	8		197
Ethel-et-Julius-Rosenberg	6		136	6		128
Paul-Vaillant-Couturier	9	2	229	9	2 TPS	224
Paul-Eluard	7	1	159	7	1 TPS	169
Marcel-Cachin	7	1	153	8	1 TPS	182
Joliot-Curie	8	1	209	9	1 TPS	195
Henri-Wallon	10	1	255	11	1 TPS	251
Niki-de-Saint-Phalle	7		170	7	1 UEMA	182
TOTAL	72	6	1729	75	7	1781

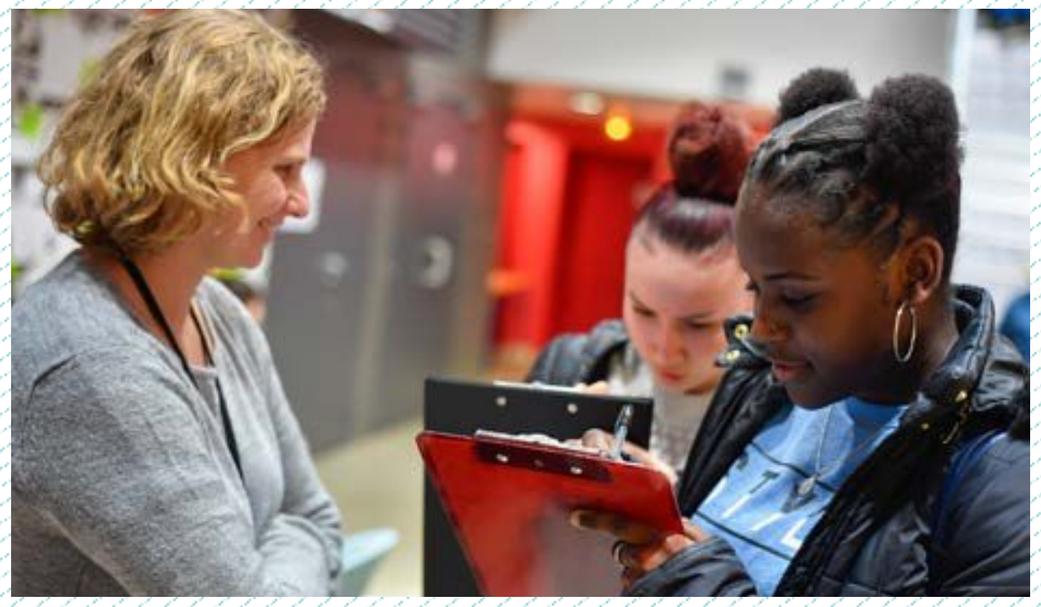

1: Unités d'enseignement maternel autisme

La Ville dispose également de 10 écoles élémentaires publiques, pour un total de 135 classes, deux dispositifs ULIS[3] de 12 élèves chacun et deux dispositifs UPE2A[3].
Au total, 2 607 fréquenteront probablement les écoles élémentaires de la ville de Bagneux (61 élèves de plus que l'année précédente).

Effectifs des élèves élémentaires

Effectifs maternels	Effectifs 2021-2022			Prévisions effectifs 2022-2023		
Ecoles	Nombre de classes	Dispositifs	Nombre d'élève	Nombre de classes	Dispositifs TPS	Nombre d'élève
Albert-Petit	14	ULIS (12 élèves)	356	14	ULIS (12 élèves)	341
Maurice-thorez	17		293	17		321
Ethel-et-Julius-Rosenberg	9		228	9		232
Paul-Vaillant-Couturier	18		281	17		284
Paul-Eluard	15	ULIS (12 élèves)	244	14	ULIS (12 élèves)	268
Marcel-Cachin	14	UPE2A	231	13	UPE2A	234
Joliot-Curie	15		254	15		262
Henri-Wallon A	13		220	12		212
Henri-Wallon B	11	UPE2A	205	11	UPE2A	207
Niki-de-Saint-Phalle	9		234	9		229
TOTAL	135	4	2 546	131	4	2 590

Des établissements scolaires du secondaire sous tension

Trois collèges publics accueillent les jeunes balnéolais de la 6e à la 3e. Au total, 1 288 élèves y sont inscrits pour la rentrée scolaire 2021-2022 dont 381 élèves au collège Joliot-Curie, 442 au collège Romain-Rolland avec 35 SEGPA et 466 au collège Henri-Barbusse dont 18 UPE2A. En plus de ses trois collèges publics, la Ville héberge également un collège privé Saint-Gabriel. Seul le collège Romain-Rolland dispose de places disponibles, les 2 autres collèges publics ayant déjà atteints leur capacité d'accueil, au vu d'effectifs en hausse régulière depuis plusieurs années. Ainsi, la reconstruction du collège Joliot-Curie prévue à l'horizon 2028 permettra d'ouvrir 200 places supplémentaires. Les lycéens de Bagneux sont sectorisés dans le lycée Maurice-Genevoix de Montrouge. L'absence d'un lycée général et technologique sur la Ville n'est pas sans impact pour les familles et les élèves. Autant dans la difficulté à se projeter vers les études supérieures que dans la réalité des coûts supplémentaires liées aux dépenses de restauration et de transport. Pour répondre à ce déséquilibre et faire face au manque de places dans l'ensemble des lycées du bassin Sud des Hauts-de-Seine, la Région s'est engagée pour la construction d'un futur lycée d'enseignement général et technologique dans le nouveau quartier des Mathurins à Bagneux. Ainsi, depuis 2019, la Ville et ses partenaires ont lancé une démarche innovante « le lycée avant le lycée », via une permanence architecturale et citoyenne sur le terrain du futur chantier, afin de préfigurer cet établissement autant dans sa forme que dans son contenu.

2. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire
3. Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants

● Effectifs d'élèves dans les collèges de Bagneux 2021-2022

Collèges	6e	5e	4e	3e	TOTAL
Joliot-Curie	100	88	100	93	381
Romain-Rolland	130	127	95	90	442
Henri-Barbusse	116	118	125	106	465
Total	**346**	**333**	**320**	**289**	**1288**

La ville dispose également d'un lycée professionnel public « Léonard-de-Vinci ». Ce lycée accueille environ 250 élèves autour de trois filières : Systèmes numériques, électricité, maintenance industrielle.

Pour l'ensemble des écoles, maternelles, élémentaires et collèges de la Ville : Près de 4400 élèves sont attendus pour la rentrée 2022 dans les 20 écoles primaires publiques, soit environ 100 à 200 élèves supplémentaires accueillis, un chiffre relativement stable depuis plusieurs années. Le secteur de l'éducation balnéolais est marqué par un taux d'évitement important, de 33% contre 22% dans le département. Il est de 45% au collège et de 20 à 25% en primaire.

À Bagneux, près de 45% des enfants dont le parent de référence est cadre (ou profession intermédiaire supérieure) sont scolarisés dans une autre commune, il est de 38% pour les enfants dont le parent de référence est de profession intermédiaire, de 33% pour les employés et de 21% pour les ouvriers. Ces éléments expliquent la stabilité des effectifs scolaires alors que le nombre d'habitants augmente sensiblement. La hausse des effectifs reste donc modeste mais pourrait néanmoins s'accentuer dans les prochaines années, avec d'importantes livraisons de logement. Cela constituera un défi en termes de développement des capacités d'accueil de la Ville, qui prévoit de livrer 1 groupe scolaire en plus.

Effectifs élèves	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023 prévisions
Effectifs maternels	1861	1792	1772	1744	1781
Effectifs élémentaires	2551	2489	2519	2489	2590
Effectifs primaires	4412	4281	4291	4275	4371
Taux de variation/année précédente		-3%	+0,2%	-0.4%	+2.2%
Effectifs collèges	1207	1225	1261	1288	1287
Taux de variation/année précédente		+1,5%	+2,9%	+2,2%	0%
Effectifs primaire + secondaire	5619	5506	5552	5563	5658
Taux de variation/année précédente		-2%	+0,8%	+0,2%	+1,7%

Une organisation scolaire-périscolaire qui s'ajuste

La délibération du Conseil municipal du 6 février 2018 a mis en place la semaine scolaire de 4 jours conformément aux demandes des usagers. Elle s'applique pour l'ensemble des écoles publiques de Bagneux. L'offre péri et extrascolaire se décline autour de ces horaires dans un souci permanent de cohérence et de fluidité.

● Semaine scolaire : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
PETITE ENFANCE	Accueil dans les crèches collectives, multi-accueil, REP				
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	Accueil de loisirs (maternelles, élémentaires)	Apprentissages scolaires	Pause méridienne	Apprentissages scolaires	Accueil de loisirs (maternelles) Etudes dirigées et études + (élémentaire)

● Mercredi et vacances

	7h30-9h	9h-12h	12h-13h30	13h30-16h30	16h-18h30	
PETITE ENFANCE	Accueil dans les crèches collectives, multi-accueil, REP					
MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES	Accueil des enfants Arrivée échelonnée	Activité du matin	Repas	Activité de l'après-midi	Goûter	Activités Départ échelonné

Les horaires des écoles maternelles et élémentaires de Bagneux sont fixés comme suit :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

➡ **Pendant les périodes scolaires,** un accueil est proposé avant et après les heures de classe ainsi que durant la pause méridienne :

- L'accueil du matin est ouvert de 7h30 à 9h pour les maternelles et les élémentaires ;
- l'accueil du soir est proposé de 16h30 à 18h30 pour les maternelles ;
- Pour les élémentaires, les études dirigées de 16h30 à 18h sont proposées par petits groupes d'une quinzaine d'élèves environ, encadrées par des enseignants. Puis un accueil complémentaire appelé « Etudes + » est proposé de 18h à 18h30 ;
- La restauration scolaire permet aux enfants de déjeuner et de se détendre de 12h à 13h20 tous les jours de la semaine.

➔ **Les accueils de loisirs du mercredi** se déroulent de 7h30 à 18h30 ou de 7h30 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30. Ils sont encadrés par des animateurs. Le taux d'encadrement règlementaire, adopté par la Ville est d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire, là où le PEdT nous autorise un élargissement de ce taux passant à 1 pour 10 en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire.

➔ **Pendant les vacances scolaires,** les accueils se déroulent de 7h30 à 18h30. Les plages horaires d'arrivée sont de 7h30 à 9h et les plages horaires de sortie sont de 16h30 à 18h30.
Le taux d'encadrement règlementaire, adopté par la Ville est d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

● Calibrages équipes périscolaires année 2022 2023

Écoles	Rentrée 2022 Prévisionnel SCOLAIRE	Accueil matin	Pause méridienne	Accueil soir ou étude	Mercredi
		effectifs enfants	effectifs enfants	effectifs enfants	effectifs enfants
Rosenberg élémentaire	230	35	173	107	58
Rosenberg maternelle	125	19	110	40	48
Albert-Petit élémentaire	350	53	263	144	88
Albert-Petit maternelle	100	15	75	35	40
Paul-Langevin	140	21	105	55	56
Henri-Wallon A élémentaire	210	32	158	91	72
Henri-Wallon B	200	30	150	79	
Henri-Wallon maternelle	255	38	191	80	80
Joliot-Curie élémentaire	255	38	191	104	48
Joliot-Curie maternelle	195	29	146	45	56
Niki-de-Saint-Phalle élémentaire	220	20	165	98	48
Niki-de-Saint-Phalle maternelle	160	24	135	65	64
Marcel-Cachin élémentaire	235	35	176	104	59
Marcel-Cachin maternelle	200	35	150	60	64
Maurice-Thorez élémentaire	300	45	205	137	60
Maurice-Thorez maternel	190	29	150	70	56
Paul-Éluard élémentaire	265	30	199	124	60
Paul-Éluard maternel	180	27	125	50	56
Paul-Vaillant-Couturier élémentaire	285	43	220	125	66
Paul-Vaillant-Couturier maternelle	235	35	176	55	72
TOTAL	4 330	632	3 263	555	1 150

MATERNELLE	1 920	293	1 469	610	648
ÉLÉMENTAIRE	2 550	360	1 899	1 113	558

Une offre éducative pensée de la petite enfance à la jeunesse

Une large offre de loisirs, culturels et sportifs en faveur de l'épanouissement des enfants et des jeunes est présente sur la ville dans les différents équipements.

18 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Complexe municipal de tennis des Mathurins
- Dojo Olivier-Pierre-Goin
- Futsal extérieur – Henri-Wallon
- Gymnase Henri-Wallon
- Gymnase Jean-Guimier
- Gymnase Joliot-Curie
- Gymnase Marcel-Cachin
- Halle des Sports Janine-Jambu
- Gymnase Romain-Rolland
- Gymnase Saint-Gabriel
- Maison des sports (COMB, OBS, CMB)
- Piscine et sauna
- Plaine des jeux Maurice-Thorez
- Plateau d'évolution Marcel-Cachin
- Stade Pierre-Sémard
- Stade de rugby Port-Talbot
- Stade René-Rousseau
- Stade Omnisports

8 ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- La Maison de la musique et de la danse
- Le studio de musique la Chaufferie
- La Maison des arts
- La médiathèque Louis-Aragon
- Le Plus petit cirque du monde
- Le théâtre Victor-Hugo
- Le cinéma Victor-Hugo
- Les Archives communales

2 CENTRES SOCIOCULTURELS ET 2 STRUCTURES JEUNESSE

- Le CSC Jacques-Prévert
- Le CSC de La Fontaine Gueffier
- L'Espace jeunesse Marc-Lanvin
- M7/maison citoyenne Thierry-Ehrhard

La présence d'équipements est importante sur la ville mais elle est répartie différemment selon les quartiers :

- Deux quartiers présentent une offre très diversifiée avec un regroupement de 14 structures à vocation éducative, sportive et culturelle : Nord et Centre.
- Deux quartiers présentent une offre en structures diverses avec 8 équipements : Sud et La Rapie.
- Deux quartiers ont une offre beaucoup plus réduite : Champ des oiseaux et Bas Longchamp.

Le quartier Sud bénéficie d'un classement au titre de la politique de la ville. Ce n'est pas le quartier où l'offre est la plus significative, notamment en termes d'équipements culturels, même s'il faut relativiser ce constat du fait de sa proximité avec le quartier Centre qui concentre les principaux équipements culturels : Maison des Arts, Maison de la Musique et de la Danse et Médiathèque.

Outre la question de l'accessibilité des équipements en termes de distance au domicile ou à l'école, se pose la question de l'accessibilité tarifaire, de l'aspect pratique ou non des horaires, et du nombre de places disponibles. Les précédents diagnostics établis montrent une offre abondante sur le champ sportif, plus limitée sur le champ culturel face à la demande ; des tarifs globalement accessibles ; une organisation relativement pratique mais qui pourrait gagner en simplicité via des offres combinées ; et un besoin d'améliorer la lisibilité de l'offre et la continuité entre les champs scolaire, péri et extrascolaire.

Enfin, sur le champ de la jeunesse, les capacités d'accueil en ALSH sont plus réduites et les habitudes de loisirs des adolescents, plus éloignées des institutions. Un état des lieux de l'offre est à établir.

Tous ces points sont en cours d'étude ou seront étudiés prochainement pour une analyse fine.

Ces éléments permettront d'abonder dans le sens de ce nouveau PEdT, qui ambitionne entre autre de réduire l'inégalité d'accès afin de faciliter la fréquentation de ces structures à l'ensemble des enfants.

Un panel continu de la petite enfance à la jeunesse

Dispositifs	Descriptifs
L'ACCUEIL DU MATIN EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE	Il se déroule entre 7h30 et 9h le matin les lundis, mardi, jeudi et vendredi. Il est encadré par des animateurs dans un souci du respect du rythme de l'enfant. C'est un temps de transition, où les passations d'infirmations sont importantes. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants en maternelle et un pour 14 enfants en élémentaire, là où le PEdT nous autorise un taux d'un animateur pour 14 enfants en maternelle et un pour 18 en élémentaire. Environ 500 enfants y sont accueillis chaque jour.
L'ACCUEIL DU SOIR ET LE GOÛTER EN MATERNELLE	Il se déroule entre 16h30 et 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, encadré par des animateurs, avec des activités respectant le rythme de l'enfant. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants, pour garantir un accueil qualitatif, là où le PEdT nous autorise un taux d'un animateur pour 14 enfants. Les enfants bénéficient d'un goûter fourni par la restauration scolaire. Environ 500 enfants y sont accueillis chaque jour.
L'ÉTUDE DIRIGÉE ET L'ÉTUDE + EN ÉLÉMENTAIRE	Ce dispositif se décompose en 2 temps : de 16h30 à 17h pour un temps de recréation et un gouter fourni par la Ville. Puis de 17h à 18h les élèves sont réunis en petits groupes et encadrés par des enseignants pour reprendre les leçons et favoriser le travail en autonomie. Ce dispositif concerne plus de 1100 élèves, soit 45 % des enfants inscrits dans nos écoles élémentaires. Après l'étude, le dispositif Etude + permet d'accueillir les élèves de 18h à 18h30. Ils sont encadrés par des animateurs autour d'activités de détente, de jeux libres jusqu'à l'arrivée des familles. Environ 230 enfants d'élémentaire y sont inscrits.
LA PAUSE MÉRIDIENNE	Organisation de la restauration scolaire pour l'ensemble des élèves Organisation du goûter par les enfants du périscolaire et des crèches Entre 12h et 13h30, les enfants sont accueillis pour le repas, et ils bénéficient par la suite d'un encadrement des animateurs, avec des propositions d'activités libres ou encadrées. C'est le plus important dispositif avec 3 000 enfants concernés au primaire (environ trois quarts des enfants inscrits). Les enfants sont sensibilisés sur ces créneaux horaires au tri des déchets.

LES ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES	20 accueils de loisirs fonctionnement le mercredi, ouverts de 7h30 à 18h30 avec la possibilité d'une fréquentation à la journée ou en demi-journée. Ils accueillent chacun les enfants de l'école de secteur, que ceux-ci la fréquentent ou non. Une partie des accueils de loisirs fonctionne pour chaque période de vacances scolaire, toujours ouverts de 7h30 à 18h30, mais avec uniquement un fonctionnement à la journée. Ils peuvent regrouper les enfants de plusieurs écoles de secteur.
L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI HANDICAP	Accompagnement des familles avec des enfants porteurs de handicap. Il inclut trois actions essentielles : • Faire le lien entre les familles et les différents services de la ville, afin de faciliter l'intégration des enfants en situation de handicap dans les accueils et les différents dispositifs qui concernent cette tranche. Il passe par l'ouverture d'un livret d'accueil résumant la condition de l'enfant ; • L'accompagnement des familles pour l'accès aux droits des enfants en situation de handicap. Ce dispositif aide spécifiquement à la constitution des dossiers MDPH (Maison départementale du Handicap) ; • Possiblement le renfort des équipes d'encadrement pour faciliter la prise en charge des enfants porteurs de handicap, notamment par le recrutement des AESH sur les accueils périscolaires. Sur l'ensemble de la Ville, environ 50 enfants (majoritairement inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires) sont concernés par ce dispositif.
LES CLAS[4]	Dispositif d'accompagnement à la scolarité en lien avec le programme de réussite éducative. Il s'adresse à des élèves d'élémentaire, en situation de fragilité, et identifiés par leur enseignant. Ils se déroulent dans les deux CSC et accueillent 55 enfants chacun. Des CLAS existent également pour environ 110 élèves du secondaire dans 4 structures (2 CSC et 2 structures jeunesse).
LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRÉ)	Accompagnement individualisé des enfants en situation de fragilité, ainsi que leurs parents. C'est un dispositif mis en place depuis 2005, il vise à remédier à un ensemble de difficultés que rencontrent des enfants et des jeunes. Les enfants de 2 à 16 ans et leurs familles sont aidés sur différentes problématiques (santé, scolaire, comportements, de soutien à la parentalité). En 2021, 197 enfants et leurs familles ont été reçues dans le cadre d'une coordination et d'un accompagnement psychologique, puis 193 autres dans le cadre d'autres actions du PRÉ.

4. Contrat Local d'Accompagnement Scolaire

LE CONSEIL DES ENFANTS	Traduit la volonté de la municipalité d'associer les enfants dans l'action publique et dans la vie de commune. Il permet aux enfants d'exprimer leurs idées et leurs propositions, de construire et défendre des projets d'intérêt général pour la Ville, d'expérimenter la démocratie, de développer leur autonomie, leur responsabilité et leurs capacités d'argumentation et d'éloquence face à un débat contradictoire. Il s'adresse à une vingtaine d'enfants de 9 à 12 ans inscrits dans les écoles balnéolaises, élus pour deux années. Ce conseil est constitué de deux enfants par école dans le respect de la parité. Il se réunit une fois chaque trois/quatre semaines durant toute l'année scolaire.
LE DROIT AUX VACANCES ET LES SÉJOURS	Les séjours proposés l'hiver et l'été jouent un rôle important dans l'autonomisation et la socialisation des enfants et des jeunes. Ils s'inscrivent dans l'objectif de la Ville de favoriser le vivre-ensemble et de réduire les exclusions sociales. Ils deviennent des espaces d'expérimentation de la vie en collectivité. En lien avec l'association VVL, la Ville propose plus de 20 destinations dont la Trinité-sur-Mer où la Ville possède un centre de vacance. Expériences enrichissantes, ils sont une fenêtre ouverte sur d'autres cultures, d'autres manières de vivre. Ils contribuent ainsi à la construction d'une identité personnelle et d'une vie plus harmonieuse.
LES MINI SÉJOURS	Organisés par les équipes d'animation de la direction de l'éducation ou de la jeunesse, ils permettent à des enfants et des jeunes de découvrir les bienfaits des séjours sur un format plus courts, avec des adultes référents. Comme les séjours, ils permettent l'expérimentation de la vie en collectivité, sont souvent synonyme de première séparation du cocon familial. Ils peuvent également être acteur des séjours, lorsque ceux-ci sont co-construits avec les jeunes, permettant ainsi de les préparer à l'autonomie de l'âge adulte.
LES CLASSES DE DÉCOUVERTES	Accompagnement dans la socialisation et l'acquisition de compétences. En accord avec les enseignants de la Ville, l'association VVL organise chaque année des classes de découvertes pour les élèves balnéolais. Au total, 20 à 25 classes de CE2, CM1 ou CM2 selon les écoles, participent à ce voyage d'une dizaine de jours qui contribuent à l'enrichissement de l'apprentissage par la découverte de lieux. Les sorties s'intègrent dans les projets pédagogiques mais également dans les projets construits par les écoles.
LES COURS OASIS ET LES ESPACES LUDIQUES	Agir sur la qualité du climat et du bien-être des enfants au sein de l'école. Ce dispositif consiste à repenser les cours des différentes écoles, pour y réintroduire de la verdure. La Ville compte travailler sur une à deux écoles par année, pour à la fin remplacer pour l'ensemble des écoles primaires de la Ville, la cours en béton par de la verdure. Il s'agit aussi de repenser l'animation de la cour et l'accès des enfants à des espaces ludiques en intérieur.

LES JARDINS ÉDUCATIFS	Initiation à la découverte de la nature. Des expériences autour de la nature partagée avec les enfants par des jardins éducatifs, la construction de potagers, de poulaillers etc... avec les enfants. Tant pour les classes que pour les ALSH.
LE LYCÉE AVANT LE LYCÉE	Il s'agit d'un projet partenarial en place depuis 2019 entre la ville de Bagneux et les associations du Plus petit cirque du monde et de la Preuve par 7 pour préfigurer l'arrivée du lycée d'enseignement général et technologique. Il a pris place sur le futur terrain du lycée sous la forme d'une permanence architecturale et citoyenne pour réfléchir ensemble à un lycée extra-ordinaire tant dans sa forme architecturale que dans ses usages et ses apprentissages.
LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES (DAC)	La Direction des Actions culturelles propose plusieurs offres, spécifiques à chaque structure : la maison des arts, la maison de la musique et de la danse, la médiathèque Louis-Aragon, le théâtre et le cinéma Victor-Hugo, le studio de musique la Chaufferie. Toutes ces offres sont proposées parallèlement aux autres dispositifs de la direction de l'éducation sur le temps péri et extrascolaire, généralement le mercredi, pendant les vacances mais également après l'école à partir de 16h30 pour les jours scolaires.
LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE	Pour la période de 2020-2026, la Direction de la Petite enfance propose six pistes d'orientation : • Maintenir la politique d'attribution de places pensée comme un outil dynamique de lutte contre les inégalités et un vecteur de mixité sociale ; • Entretenir la qualité de la prise en charge des enfants et familles au sein des structures municipales ; • Offrir aux enfants et aux professionnels un environnement sain, et notamment une alimentation adaptée à leur âge et à leur éveil au goût ; • Elargir le public bénéficiaire du soutien de la mairie en matière de petite enfance ; • Promouvoir les modes d'accueil individuel et l'accompagnement de la professionnalisation des assistantes maternelles ; • Rechercher les modalités de diversification et développement de l'offre à court ou moyen terme, en regard des besoins actuels et futurs sur la Ville. Elle ambitionne également d'élargir ses offres culturelles en partenariat avec les médiathèques et ses nombreux partenaires et associations, mais également de travailler la problématique du handicap et de l'intégrer au sein des établissements. En plus de l'accueil qui est le principal dispositif de la Direction de la Petite enfance, elle organise des sorties en dehors des établissements d'accueil en partenariat avec les associations partenaires, et un forum chaque année.

LA DIRECTION DE LA JEUNESSE	La Direction de la Jeunesse dispose de deux structures : **l'Espace Marc-Lanvin et la M7/maison citoyenne Thierry-Ehrhard** et propose plusieurs dispositifs : • **Le dispositif d'accompagnement scolaire (CLAS)** La Ville engage des intervenants avec un niveau minimum de licence 3 qui accompagnent durant toute l'année scolaire les collégiens et les lycéens dans le renforcement des cours dispensés dans les établissements mais des également dans d'autres activités en lien avec la réussite. Sont organisés dans ce cadre des échanges et des débats sur des sujets divers. Exceptionnellement pour l'année scolaire 2021-2022, 33 enfants sont pris en compte dans ce dispositif, ils sont généralement au nombre de 60 par années scolaire. • **La bourse aux stages** C'est un dispositif d'accompagnement initialement conçu pour la recherche des stages de troisième. Il est actuellement étendu à un plus large public, aux élèves de lycées mais également aux étudiants en recherche active d'une alternance ou d'un stage. En trois années, les équipes ont réceptionné plus de 1 200 dossiers. Les équipes accompagnent dans divers actions telles que l'aide à la construction d'un CV et d'une lettre de motivation, le coaching, la méthode, et l'orientation. Ce dispositif concerne prioritairement les jeunes résidant dans les QPV de la Ville. • **Le BAFA citoyen** Il s'adresse à environ 30 jeunes de 17 à 25 ans. Par ce dispositif, la ville souhaite répondre à la forte demande dans le secteur tout en valorisant l'engagement, le vivre ensemble, et l'ouverture aux autres. La ville finance quasi intégralement cette formation. Leur participation est d'environ 70 euros. • **SOS scolarité** Dispositif d'accompagnement individualisé pour les élèves en rupture scolaire (décrochage, exclusion, problème d'affectation, etc..) afin de leur permettre de retrouver un parcours académique adapté en lien avec les partenaires institutionnels (CIO, académie..). • **Les ateliers des mots vivants** C'est un dispositif spécifique pour les élèves allophones inscrits dans le dispositif UPE2A. Ces élèves sont accompagnés dans leur apprentissage de la langue française par le slam. À la fin de chaque année scolaire les enfants se présentent aux familles sous la forme d'une vidéo ou d'un spectacle. • **Show time** Le dispositif vise à valoriser les jeunes passionnés par les métiers de l'audiovisuel (radio, vidéo, journalismes, communication, photographie, montage…). Ces jeunes sont accompagnés dans leur passion durant toute l'année. • **Le dispositif NJR (Nouveau réseau jeunesse),** Collectif d'une douzaine de jeunes impliqué dans la métamorphose de la maison citoyenne. Après des visites d'autres espaces en France et en Belgique, ils travaillent sur l'aspect visuel, les couleurs, les dispositions, l'aménagement des espaces. • **Aide aux projets jeunes** Permet de soutenir des jeunes dans le financement de projets divers (études…). En contrepartie d'une aide financière pouvant atteindre 1 200 euros, ils s'engagent à témoigner de leur expérience dans les lycées et collèges de la Ville et encourager des jeunes souvent issus des milieux populaires.

LA DIRECTION DES SPORTS	• **Le sport scolaire** Des parcours sportifs scolaires durant lesquels des éducateurs sportifs encadrent les élèves du primaire durant toute l'année scolaire. Ils proposent des activités physiques, sportives et artistiques. Les écoles ont également un accès libre aux équipements sportifs sur des créneaux réservés. • **L'école municipale des sports (EMS)** 7 activités sportives, avec plus de 800 enfants de 7 à 12 ans. De septembre à juin, ils pratiquent des activités le soir après l'école et le mercredi, durant toute la journée en dehors des vacances scolaires. • **Sport avec les accueils collectifs de mineurs** Pour des activités sportives (terrestres et aquatiques) pendant les vacances scolaires dans les centres de loisirs, plan mercredi et les deux CSC. Ce dispositif inclut deux programmes importants : Le plan aisance aquatique pour les 4-6 ans JAN (j'apprends à nager) pour les 6-12 ans

Des équipes et des moyens mobilisés autour des ambitions municipales

La Ville embauche près de 250 personnes pour travailler dans les différents services qui entourent l'environnement de l'enfant. Elle met à disposition des locaux de différentes structures (écoles, accueils de loisirs, CSC, gymnases) mais également du personnel et des moyens financiers pour faire fonctionner l'ensemble de ses dispositifs.

La politique Éducation Enfance se fixe pour mission première de favoriser la réussite de tous. Il s'agit de permettre à chaque enfant de progresser dans les apprentissages et les pratiques sportifs, culturels, et de loisirs, sur le temps scolaire, péri et extrascolaire.

À Bagneux cette politique volontariste se traduit par :

- Le financement par la Ville de plus de 20 à 25 classes de découvertes pour les CE2, chaque année ;
- Une offre importante de séjours en hiver et en été, pour les enfants et les jeunes, proposée en majeure partie par notre partenaire VVL (Vacances voyages loisirs) mais aussi des séjours autogérés préparés par les équipes d'animation, pour promouvoir le droit aux vacances. Cela représente le départ d'une centaine enfant et jeunes en hiver et de plus de deux cent enfants et jeunes l'été ;
- Le financement et l'articulation des parcours culturels et sportifs des écoles, organisés par niveau scolaire, des centres de loisirs municipaux en lien avec les équipements culturels et associations de Bagneux, à travers la construction de continuums éducatifs cohérents ;
- Le subventionnement par la municipalité de projets sur le temps scolaire (éducation artistique et culturelle, culture scientifique, éducation à l'environnement, etc.) ;
- La mise à place de dispositifs particuliers, comme les résidences et interventions d'artistes au sein des établissements scolaires, les classes CHAM, et le renforcement des moyens et des personnels dans les écoles situées en réseau d'éducation prioritaire ;
- Le soutien aux nouvelles pratiques pédagogiques via l'équipement des écoles dans le domaine des nouvelles technologies (déploiement des tablettes et tableaux numériques interactifs) pour faire du numérique à l'école, un véritable levier éducatif ;
- Le soutien logistique et matériel des projets d'école (mise à disposition de matériel, mise à disposition d'un quota de cars/classe/an, prêt de matériel audiovisuel ...) ;
- Le financement d'ateliers associatifs dans de multiples disciplines dans le cadre du plan mercredi (sport, théâtre, arts plastique, ateliers ludiques, musique, etc.) sur les temps périscolaire, étendu aux temps extra scolaires pendant les périodes de vacances scolaires ;
- Le financement de cours végétalisées, à hauteur d'une à deux écoles chaque année ;
- Pour les itinéraires culturels, 75 000 euros engagés par la municipalité et 15 000 euros pour les itinéraires nature et citoyens ;
- Pour le programme de réussite éducative, qui est un dispositif cofinancé par la Ville et par la préfecture, un coordinateur et un psychologue sont engagés à temps plein en plus des vacataires. 207 000 euros de financement dont 147 000 pour payer les salariés ;
- L'organisation des études dirigées, encadrées par des enseignants, tous les soirs après l'école pour les élèves d'élémentaires. Près de 1100 enfants y sont inscrits soit plus de 45 % des élèves ;
- Près de 130 animateurs engagés par la Ville pour encadrer les enfants durant la pause méridienne, le mercredi, les vacances scolaires ou encore l'accueil du matin et du soir. Ce sont en moyenne 3 250 enfants sur la pause méridienne (75 % des inscrits), et plus 1 100 enfants les mercredis, soit 40 % des enfants qui fréquentent les centres de loisirs ;
- La Ville a fait le choix à la rentrée 2022 d'une ATSEM pour les niveaux de petite section et d'une ATSEM pour deux classes de moyenne section (Jusqu'à présent, les ATSEM accompagnaient uniquement les PS). Au total, 49 ATSEM travaillent pour les écoles maternelles de la Ville ;
- 10 gardiens, 10 responsables d'équipes et 96 agents d'entretien sont engagés par la municipalité sur les différents équipements scolaires de la Ville.

Ainsi, les moyens déployés représentent un investissement très conséquent, tant en personnel qu'en budget de fonctionnement ou d'investissement. L'enjeu pour la Ville n'est donc pas tant de rajouter des moyens, que de s'assurer de leur bonne efficacité et de leur impact en les évaluant.

Évaluer et faire évoluer par la consultation

En regard du foisonnement des dispositifs et de l'importance des moyens développés sur la Ville, l'évaluation des dispositifs apparait indispensable pour progresser, s'ajuster et s'améliorer.

Pour exemple, l'ancien PEdT (2018-2021) avait permis de fixer trois grandes priorités :

- l'amélioration qualitative du dispositif des études (après l'école) ;
- le renforcement des enseignements artistiques et culturels dans le temps scolaire ;
- l'amélioration des contenus des accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires par l'apport d'interventions spécialisées proposées par les partenaires culturels et associatifs.

(Les résultats de cette évaluation sont disponibles en annexe.)

Pour ce nouveau PEdT, la volonté de tous a été de faire une place plus large aux enfants, bénéficiaires directs de nos dispositifs.
Il est proposé d'envisager un format de consultation à grand échelle afin d'apporter un regard différent à nos offres et faire évoluer positivement nos actions en les réinterrogeant.
Depuis 2021-2022 à titre expérimental, des questionnaires ont été conçus à destination des enfants fréquentant la pause méridienne et les accueils de loisirs.

L'importance et la qualité des données recueillies ont permis d'acter ce mode de consultation comme essentiel pour ce nouveau PEdT *(les éléments sont disponibles en annexe).*

Ce format de consultation est intéressant et mérite d'être formalisé dans nos habitudes de travail. Il permet d'envisager des pistes d'amélioration de nos dispositifs à retravailler collectivement mais permet aussi de réajuster rapidement des dysfonctionnements qui auraient échappé aux regards d'adultes.
Ainsi, ce PEdT propose de mettre en place une nouvelle approche d'évaluation dans la Ville en mettant en place une large consultation annuelle de nos différents publics (enfants, parents, personnels éducatifs) au travers de questionnaires préalablement travaillés collectivement.
Après avoir été compilés, les éléments recueillis seront de précieux éléments à soumettre au COPIL.
Le COPIL PEdT devenant alors l'instance d'évaluation et de définition des pistes d'amélioration pour l'année suivante.

▪ 3 ▪

LES AXES STRATÉGIQUES 2022-2024

Accompagnés par une stagiaire de Master 2 de l'Université Paris-Cité, trois cadres de la Direction de l'Éducation ont été mobilisés entre le mois de janvier et le mois de juin 2022 afin de mener des ateliers, des entretiens, des séances de travail avec les acteurs éducatifs de la ville : Éducation nationale, Inspection, services municipaux, parents d'élèves, associations etc... Mais également auprès des enfants.

Au regard des éléments de diagnostic présentés en partie 2, et à l'appui des divers ateliers, les résultats de ces travaux ont été synthétisés et reformulés en 4 axes prioritaires et objectifs à atteindre.

AXE 1

Positionner l'enfant et son univers au cœur de la communauté éducative

Priorité souvent répétée mais encore trop souvent diluée par les contraintes et les organisations de chacun, l'enfant et son univers doivent rester au centre des préoccupations des adultes et des acteurs de l'éducation.
Cet axe invite à estomper les découpages administratifs de chaque acteur afin de s'assurer que l'environnement de l'enfant soit le plus harmonieux et le plus serein possible.

Il invite à repenser certain de nos dispositifs, espaces, horaires, pour une meilleure adaptation aux besoins et aux rythmes de l'enfant et à l'évolution de l'univers des enfants d'aujourd'hui. Il permet aussi de s'assurer que le parcours de l'enfant de la petite enfance à la jeunesse soit le plus fluide possible. Il implique de donner la parole aux enfants pour mieux les associer aux décisions qui les concernent.

POSITIONNER L'ENFANT ET SON UNIVERS AU CŒUR DE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

1. **Favoriser la cohérence et le partage des temps et des espaces**
2. **Permettre l'ouverture sur le monde et sur le territoire**
3. **Donner la parole aux enfants et la valoriser**
4. **Sensibiliser les adultes à la compréhension de l'univers de l'enfant**

AXE 2

Renforcer le lien, construire la confiance entre les différents acteurs

Afin que l'enfant soit au cœur de nos dispositifs, il convient de poursuivre l'effort collectif pour réduire la défiance et construire la confiance entre tous les acteurs. Cet axe invite à gagner en cohésion, en organisation et en transparence pour mettre en œuvre efficacement nos ambitions.

RENFORCER LE LIEN, CONSTRUIRE LA CONFIANCE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS

1. **Formaliser des temps de rencontres réguliers entre acteurs**
2. **S'appuyer sur des procédures et des calendriers transparents et partagés.**
3. **Favoriser la co-construction entre acteurs et les moments qui font du bien**
4. **Permettre aux parents d'assurer pleinement leur rôle de partenaire éducatif**

AXE 3

Valoriser et renforcer la cohérence et la lisibilité de notre offre éducative

Bagneux est un territoire où l'offre éducative est particulièrement étoffée. Toutefois pour atteindre son public et bénéficier à chaque enfant, cette offre doit être bien lisible et compréhensible de tous. Cet axe invite à renforcer la visibilité de nos dispositifs en s'assurant qu'ils soient connus et compris par tous les acteurs, chaque acteur étant un potentiel relais d'une information claire et actualisé: les parents, les personnels éducatifs, mais aussi les enfants. Il s'agit également de renforcer la cohérence de notre offre globale notamment en termes de transition entre les différentes étapes d'un parcours.

VALORISER ET RENFORCER LA COMPRÉHENSION ET LA COHÉRENCE DE NOTRE OFFRE ÉDUCATIVE

1. **Renforcer la compréhension de l'offre éducative pour mieux s'en saisir**
2. **Co-construire une brochure annuelle simplifiée donnant à voir les dispositifs éducatifs**
3. **Porter une attention particulière aux transitions suivantes : sortie de la petite enfance- sortie du primaire entrée dans le secondaire.**
4. **Renforcer la visibilité des dispositifs d'accompagnement individualisé pour les enfants à besoins éducatifs particuliers**

AXE 4

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de nos dispositifs

Encore trop peu instauré dans la pratique, l'évaluation de nos dispositifs ne doit pas attendre la fin du PEdT pour se faire.
Elle est essentielle pour s'assurer que les importants moyens mis en œuvre touchent leur cible, et les ajuster aux évolutions régulières qui adviennent. Elle doit donc s'inscrire dans un souci permanent d'amélioration continue.
Cet axe invite à formaliser un cadre commun pour réinterroger nos pratiques et les faire évaluer en s'appuyant sur des données à grande échelle.

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE DE NOS DISPOSITIFS

1. **Instaurer une période d'évaluation annuelle (printemps)**
2. **Ajuster notre offre éducative à l'évolution des besoins et des attentes. S'autoriser à expérimenter et innover**
3. **Anticiper la transformation de la Ville pour proposer une offre éducative adaptée et évolutive**

LE PLAN MERCREDI 2022-2024

Le plan mercredi repose sur l'engagement de la commune à mettre en place des activités éducatives de qualité le mercredi en complémentarité des apprentissages scolaires.

Les conditions de mise en œuvre du plan mercredi reposent sur les éléments suivants :

- Conclure un projet éducatif de territoire intégrant le plan mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des temps périscolaires ;
- Organiser un accueil de loisirs périscolaire le mercredi ;
- S'engager à respecter la charte qualité du plan mercredi. Cet engagement doit être formalisé par une convention conclue entre la collectivité, les services de l'État et la Caisse d'allocations familiales.

La charte qualité plan mercredi s'articule autour de 4 axes :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Proposer des activités riches et variées ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant y participer, en particulier les enfants porteurs de handicaps ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.

Évaluation du plan mercredi 2018-2022

Dès le renouvellement de son PEdT en 2018, la Ville de Bagneux s'est engagée dans la mise en œuvre du plan mercredi, suite au retour à la semaine de 4 jours, avec pour ambition de faire de la journée d'accueil un temps de loisirs éducatif de qualité, forte de la montée en compétence de ses animateurs mais aussi de la richesse du lien nouer avec les acteurs éducatifs du territoire.

Un encadrement renforcé pour garantir un accueil de qualité

Malgré la possibilité qu'offre le PEdT d'élargir le taux d'encadrement à 1 animateur pour 10 en maternelle ou 1 animateur pour 14 en élémentaire, le choix a été fait de garantir un accueil qualitatif via un taux d'encadrement qui favorise une meilleure prise en compte de l'individu dans le groupe avec le maintien des taux d'encadrement extrascolaire de 1 animateur pour 8 en maternelle et 1 animateur pour 12 en élémentaire.
Ce choix pertinent dans la qualité de l'accueil a aussi l'avantage d'autoriser une souplesse lors de la gestion quotidienne des équipes, notamment la gestion de l'absence qui permet in fine d'être quoiqu'il en soit dans le respect du taux élargi en cas d'absence d'un animateur sur la structure. Il permet également une meilleure gestion individuelle de tout enfant à besoin spécifique.
Cependant, afin de faciliter l'inclusion des enfants porteurs de handicap, en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant, certaines équipes sont également renforcée en encadrement. Ce renfort de l'équipe sur le terrain s'accompagne de temps de formation pour les animateurs mais aussi de rencontres formalisées avec la famille, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un livret d'accueil en lien avec le référent handicap de la collectivité.

Le contenu pédagogique du plan mercredi : de la proposition de cycles d'activités spécifiques à des projets d'activités co-construits

La Ville a choisi de s'appuyer sur le tissu associatif local pour proposer sur les centres de loisirs des cycles d'activités à dominantes culturelles, artistiques, sportives ou scientifiques, menées par des intervenants spécialisés, en parallèle des projets d'activités des animateurs.
Le plan mercredi reposait donc essentiellement sur des cycles d'activités de 6 à 7 séances proposées sur les centres de loisirs.
Il permettait également de continuer à offrir aux enfants qui fréquentent les centres de loisirs la découverte d'activités variées, de continuer à susciter leur curiosité comme cela avait été le cas grâce aux activités périscolaires développées lors de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.
Ces cycles d'activités devaient permettre un écho avec les parcours culturels proposés par la Ville sur temps scolaires, s'articuler avec les projets d'écoles et les projets pédagogiques des centres pour favoriser le lien entre les acteurs éducatifs.
Les équipes ont fait le constat après une année de mise en œuvre que ces cycles d'activités n'avaient pas toujours créé du lien avec les projets d'activités, et n'étaient pas en lien avec les projets des parcours culturels mis en place sur temps scolaire. Nous avons donc décidé de l'ancrer au plus proche des projets d'activités déclinés par les animateurs pour les années suivantes.

Sur l'année 2020-2021, marquée par les confinements, l'arrêt d'un certain nombre d'activités ne nous a pas permis une évaluation probante. Néanmoins, même si les protocoles sanitaires ont obligé un fonctionnement cloisonné, l'arrêt de certains activités, nous avons poursuivi les projets, et réinventé les modes de restitution : vidéos, diaporamas diffusé sur le site et les réseaux sociaux de la Ville.

Sur l'année 2021-2022, chaque cycle d'activité a été choisi par l'équipe d'animation, en fonction de ses projets, de ses objectifs pédagogiques et les activités sont à ce jour globalement intégrées au projet pédagogique permettant à celui-ci de gagner en qualité.

Ce choix de partir des projets d'activité des animateurs permet d'affirmer la qualité éducative de ceux-ci, de porter des projets ambitieux sur toute l'année pour tous les enfants et pas uniquement sur la période de cycle d'activité des intervenants spécialisés.

L'inscription du plan mercredi au cœur du projet pédagogique

Les cycles d'activités spécialisées sont devenus alors, tout comme les sorties pédagogiques, une des déclinaisons du plan mercredi qui trouve sa source dans le projet pédagogique. Les cycles de découvertes ne sont donc pas une fin en soi mais une façon de travailler de façon globale sur un projet de structure. Certaines équipes d'animations ont même pu faire en sorte de créer du lien entre ces projets d'animations et les projets scolaires dans une dynamique de complémentarité ou de continuité entre les temps de l'enfant. De même, quand les conditions sanitaires l'ont permis, des temps d'échanges, formateurs ou conviviaux ont été mis en place par les équipes d'animation, en lien avec nos partenaires. Des rencontres formatrices sont par exemple menées sur des accueils maternels autour de la lecture.

Des temps forts ont été organisés chaque année autour de la célébration de droits de l'enfant, avec une restitution « en ligne » en 2020 des productions des enfants en raison des restrictions sanitaires.
L'arrivée de deux nouveaux groupes scolaires a été l'occasion de mener des projets avec les enfants sur l'aménagement des locaux, sur celui des cours avec un accompagnement à la réflexion sur ce qui s'y joue. Ce travail sur les cours se poursuit avec une réflexion partagée sur le déploiement de « cours oasis » qui repense les espaces, la place de la nature en ville.
Les enfants des centres ont participé aux célébrations de l'arrivée de la ligne 4 du métro à Bagneux, et plus largement à l'évolution de l'urbanisme du quartier prenant ainsi une part active à la vie de la cité.

Les retours de ces années d'expérimentation tendent donc plutôt à démontrer que l'enjeu de la continuité et complémentarité entre temps scolaire et péri ou extra scolaire ne se situe pas tant dans les propositions d'activité, que dans le travail entre équipes pour garantir une cohérence et une complémentarité dans l'organisation des temps de l'enfant, dans les sujets et les méthodes d'apprentissage, et quant à la posture des adultes vis-à-vis des enfants. Continuité, pour qu'un apprentissage scolaire puisse être par exemple consolidé en ALSH ; et complémentarité, parce que certains apprentissages relèvent plus du cadre de l'éducation populaire que du champ scolaire. Ainsi, c'est plus la co-construction des projets qui peut garantir cela, que des cycles d'activité fermes, ainsi que leur ancrage dans le territoire et leur appui sur l'avis et le choix des enfants.

Nous espérons donc, avec le renouvellement du plan mercredi :

- Continuer et renforcer les actions de cette dernière année ;
- Favoriser la continuité éducative, via l'interconnaissance des projets, par des temps d'échanges formalisés, par des formations communes et le déploiement de projets commun ;
- Développer des projets pédagogiques co-construits donnant lieu à des activités variées animées aussi bien par les animateurs que par les intervenants spécialisés ;
- Mettre en œuvre des projets qui s'inscrivent dans le territoire, en faisant appel aux acteurs locaux et qui permettent de développer l'esprit citoyen des enfants.

Organisation du plan mercredi 2022-2024

Les structures de plan mercredi

Le plan mercredi est mis en place sur l'ensemble des accueils de loisirs de la direction de l'éducation.
À l'exception d'un accueil de loisirs, ils sont tous intégrés à l'école dont dépendent la majorité des enfants qui le fréquente.
La ville de Bagneux compte donc 19 accueils de loisirs, 9 accueils de loisirs maternels, 8 accueils de loisirs élémentaires et 1 accueil de loisirs mixte. Ils accueillent en moyenne 1150 enfants chaque mercredi.

Entre 2018 et 2022, deux accueils de loisirs maternels ont fermé leurs portes, suite à la fermeture des écoles maternelles auxquelles ils étaient rattachés : les accueils Henri-Barbusse maternelle et Châteaubriant maternelle.
Suite à l'ouverture en septembre 2019 de l'école mixte Rosenberg, nous avons également ouvert un accueil mixte Rosenberg transformé depuis en deux accueils distincts, maternel et élémentaire. Cet accueil, qui jouxte l'école est doté de ses locaux propre, 4 salles modulables et une salle « nid ». L'ouverture de l'école mixte Niki-de-Saint-Phalle en septembre 2021 a également été accompagnée par l'ouverture de deux accueils de loisirs Niki-de-Saint-Phalle, maternel et élémentaire, auxquels un étage d'une aile de l'établissement est dédié.

Voici leur répartition :

ACCUEIL DE LOISIRS	EFFECTIFS ENFANTS	EFFECTIFS ENCADREMENT
Rosenberg élémentaire	60	5
Rosenberg maternelle	48	6
Albert-Petit élémentaire	56	7
Albert-Petit maternelle	84	7
Paul-Langevin	40	5
Henri-Wallon A élémentaire	72	6
Henri-Wallon B	80	10
Henri-Wallon maternelle	48	4
Joliot-Curie élémentaire	56	7
Joliot-Curie maternelle	60	5
Niki-de-Saint-Phalle élémentaire	64	8
Niki-de-Saint-Phalle maternelle	60	5
Marcel-Cachin élémentaire	64	8
Marcel-Cachin maternelle	60	5
Maurice-Thorez élémentaire	56	7
Maurice-Thorez maternel	110	11
Paul-Éluard élémentaire	60	5
Paul-Éluard maternel	72	9
TOTAL	632	3263

● Le mercredi, journée type à l'accueil de loisirs

Sur la ville de Bagneux, les accueils de loisirs sont ouvert le mercredi de 7h30 à 18h30.
Sur ces onze heures de fonctionnement, les enfants vivent avec les équipes d'animations différents moments de vie collectives, moments de vie quotidienne, d'activité dont voici une trame synthétique, adaptable en fonction de l'âge du public de façon générale, mais aussi en fonction de la journée, du programme, des évènements…

	7h30 à 9h	9h à 9h30	9h30 à 11h30	11h30 à 12h	12h à 13h30	13h30 à 14h	14h à 16h	16h à 16h30	16h30 à 18h30
Accueil de loisirs maternel	Accueil des enfants et des familles passation des informations jeux calmes lecture	Temps de transition, départ vers les lieux d'activité	Temps d'activités	Jeux libres récréatifs départ et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée	Temps de repas pris avec les animateurs	Temps calme ou temps de sieste pour les plus jeunes et ceux qui en ont besoins	Fin échelonnée du temps calme ou du temps de sieste suivi d'un temps d'activité	Temps de goûter	Accueil des familles, passation des informations et départ des enfants jeux libres ou activités permettant le départ échelonné
Accueil de loisirs élémen-taire	Accueil des enfants et des familles passation des informations jeux calmes lecture	Temps de transition, départ vers les lieux d'activité	Temps d'activités	Jeux libres récréatifs départ et arrivée des enfants inscrits en 1/2 journée	Temps de repas pris avec les animateurs	Temps calme jeux calme lecture	Temps d'activités	Temps de goûter	Accueil des familles, passation des informations et départ des enfants jeux libres ou activités permettant le départ échelonné

● Les modalités d'inscription aux accueils de loisirs le mercredi

Les inscriptions se font à l'année, lors d'une période d'inscription allant de la fin juin à la mi-août.
Les inscriptions se font au forfait mensuel et sont facturées en fonction du quotient familial des familles, afin de garantir à tous en fonction de ses revenus l'accès aux activités de loisirs et d'épanouissement proposés par les accueils de loisirs.
Les familles peuvent également faire le choix d'une inscription à la journée ou à la demi-journée, matin ou après-midi. Cela nous permet d'être au plus près des attentes et besoins d'organisation familiale, et de faciliter la possibilité de concilier un temps consacré aux loisirs collectifs du centre de loisirs avec d'autres activités extrascolaires. Voir le règlement intérieur et la grille tarifaire en annexe.

● Les principaux acteurs du plan mercredi, les équipes d'animation

Le plan mercredi est sous la responsabilité organisationnelle de la Direction de l'Éducation.
La responsable du secteur péri et extrascolaire ainsi que son adjoint et la coordinatrice des actions citoyenne et du conseil des enfants ont la charge de sa coordination pédagogique et financière et de son bon fonctionnement sur les 20 centres de loisirs de la Ville.
Ils favorisent la valorisation des actions menées, la cohérence avec les orientations politiques.
Ils inscrivent les projets du plan mercredi dans les dynamiques transversales, sur le territoire.

> LES DIRECTEURS DES ACCUEILS DE LOISIRS

Ils assurent la gestion pédagogique, financière, technique et administrative d'un accueil de loisirs. Il leur revient d'inscrire le plan mercredi dans leur projet pédagogique, de faire les choix pertinents de cycles d'activités spécialisées bénéfiques à leurs projets. Ils s'assurent de la cohérence, de la diversité des projets de leur structure et que ceux-ci correspondent bien aux besoins de leur public. De même, ils articulent la participation de leur structure aux projets communs, aux initiatives de la Ville.
Ils sont garants du bon déroulement de ces activités et de la mise en action des projets.
Ils sont également en lien quotidien avec les directions scolaires et les enseignants, que ce soit pour des questions organisationnelles, liées à la bonne connaissance du public, pour des échanges de connaissance ou pour d'éventuels projets en communs.
Ils sont la porte d'entrée pour les partenaires des autres services de la Ville ou des associations prenant part au plan mercredi.
L'évolution de leur temps de travail en septembre 2022 doit leur permettre de dégager davantage de temps pour des échanges, entre pairs ou en transversalité.
Ils sont également des interlocuteurs privilégiés pour les familles, que ce soit pour les accompagner au quotidien dans les questions de parentalité, pour répondre à leurs questions sur les questions administratives ou pour les orienter vers les services et structures de la Ville en tant que de besoin.

> LES ANIMATEURS

Du fait du PEdT, la ville de Bagneux bénéficie d'un allègement des normes d'encadrement qu'elle applique pour les accueils du matin et du soir.
Dans le cadre des accueils de loisirs du mercredi, le taux de 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire a été maintenu, néanmoins en cas de sur-effectif enfant ou sous-effectif adulte, cet assouplissement permet de respecter le cadre réglementaire.
Les animateurs sont force de proposition pour des projets d'activité s'intégrant aux projets pédagogiques décidés en équipe sous la responsabilité du directeur.
Ils sont garants du bon déroulement de ces projets et du bon accompagnement de tous les enfants, que ce soit dans le cadre d'activités qu'ils mènent en autonomie, ou des activités encadrées par les intervenants spécialisés avec lesquels ils discutent du contenu de l'intervention, pour qu'elle prenne sens au sein du projet global.
Pour les aider dans la réalisation de projets d'activité de qualité, un plan de formation et d'échange de pratique sera mis en place à compter du mois de septembre 2022.
En effet, dans le cadre de la nouvelle organisation de leur temps de travail, une enveloppe annualisée d'heure de travail hors face à face d'enfant est dédiée à cet effet.
Ils sont également des interlocuteurs du quotidien des familles, indispensable lien sur les échanges du quotidien, mais aussi dans le soutien à la parentalité.
En dehors d'échanges quotidien, les animateurs participent à des actions hors les murs, qui permettent des rencontres conviviales avec les familles. Une enveloppe d'heures annualisée est dédiée à cet effet.
Enfin, la nouvelle organisation de leur temps de travail a également dégagé du temps sur les périodes de transition sur les journées scolaires, qui doit permettre des échanges plus fluides avec les enseignants, permettant une bonne interconnaissance des problématiques, difficultés, mais aussi d'échanger et de développer la bonne connaissance des projets des uns et des autres.

Les partenaires du plan mercredi

- Le territoire balnéolais est riche de partenaires avec lesquels des liens forts ont été créés. Nous faisons appel à eux pour des cycles d'ateliers spécifiques, pour des interventions ponctuelles ou pour bénéficier d'un accueil dans leurs locaux ;
- La liste ci-dessous donne un aperçu des actions construites, dont certains sont récurrentes. Cette liste n'est cependant pas limitative, ni exhaustive. Certains partenariats pourront être renforcés, nous en chercherons de nouveaux, notamment dans le secteur scientifique, secteur pour lequel nous estimons avoir une importante marge de progression pour remplir les objectifs que nous nous sommes fixés.

> SERVICES DE LA VILLE

Culture

Maison des Arts

- Cycles d'ateliers arts plastiques, visites des expositions, visites patrimoine ou street-art dans la Ville, rencontre d'artistes.

Sport

- Cycle d'atelier de pratique sportives organisés par les éducateurs sportifs, notamment sur des pratiques innovantes comme le tchoukball, ou plus traditionnelle comme l'athlétisme ou des parcours de motricité en maternelle ;
- Organisation de journées thématiques type « jeux olympiques » pour les centres de loisirs ;
- Mise en place de journées de rencontre sportive inter-centre ;
- Facilitation des relations avec les associations sportives du territoire ;
- Mise à disposition de salle dans les équipements sportifs pour une utilisation autonome.

Pôle transition écologique et développement durable

- Soutien dans le développement des jardins pédagogique ;
- Visites des serres du service des espaces verts ;
- Visite découverte du compost, des poulaillers du budget participatif ;
- Ce nouveau pôle, dédié à l'environnement et à la transition écologique interviendra également comme service ressource dans le cadre des projets nature et développement durable des centres de loisirs.

Citoyenneté

- Les centres sociaux et culturels, qui disposent de leurs propres accueils de loisirs, sont des partenaires privilégiés, et des projets communs permettent la rencontre des groupes d'enfants et une inscription forte de ces actions sur le quartier.

LAL : Lycée avant le lycée

- Ateliers in situ de préfiguration du futur lycée d'enseignement général et technique, le LAL propose de nombreux ateliers aux enfants, dans des domaines variés, allant de l'urbanisme et l'architecture au développement durable, mais c'est aussi là qu'on a parfois fait le choix d'installer les ateliers philosophie des centres de loisirs.

> VALLE SUD-GRAND PARIS (VSGP)

Théâtre Victor-Hugo

- Programmation jeune public de spectacle, mais aussi programmation cinématographique régulière le mercredi, avec des séances dédiées aux accueils de loisirs.

Maison de la musique et de la danse

- Cycle d'atelier danse, chant chorale, percussions corporelles ou éveil musical. Présentation d'instruments, mini concerts ;
- Une réflexion est en cours avec la MMD pour entrer dans une démarche innovante de structuration d'une offre EAC périscolaire.

Médiathèque

- La médiathèque est un lieu ressource pour des recherches de fond documentaires en lien avec les thématiques et sujets abordés dans les accueils de loisirs ;
- Des visites de la médiathèque permettent également aux enfants d'identifier le lieu ;
- Les agents de la médiathèque proposent également ponctuellement des cycles d'activités en lien avec le numérique, que nous intégrons au plan mercredi.

Piscine

- Accueil de groupe d'enfants en accès libre et proposition de jeux par les maitres-nageurs mis à disposition des équipes d'animation ;
- En lien avec le service des sports, nous travaillons également à mettre en place des cycles de PAA (plan d'aisance aquatique) et de JAN (j'apprends à nager) pour faire en sorte que les enfants qui n'auraient pas pu atteindre l'objectif lors des séances de piscine sur temps scolaire puissent également parvenir in fine à l'obtention du teste d'aisance aquatique.

> ASSOCIATIONS BALNÉOLAISES

Plus petit cirque du monde

- Il propose des activités circassiennes, autour de disciplines comme le jonglage, les acrobaties, le trapèze, soit dans ses locaux soit au sein des accueils de loisirs. Il propose également des ateliers de danse hip-hop ;
- Enfin, il programme des spectacles destinés au jeune public auxquels les accueils de loisirs sont invités, souvent suivis d'un bord de plateau qui permet un échange avec les artistes ;
- Les accueils de loisirs sont également invités à rencontrer des compagnies en résidence, pour partager avec eux un atelier ou une répétition publique

Club olympique multisport de Bagneux

- Cette importante association sportive de la collectivité met à disposition des accueils de loisirs certains de ses éducateurs sportifs, qui organisent des initiations sportives dans des disciplines que les enfants pourront retrouver au sein du club, comme le tir à l'arc, le yoga…

Tous au Web

- Cette association développe des activités permettant la sensibilisation aux outils numérique et la lutte contre la fracture numérique auprès de tous les publics ;
- Elle propose aux enfants des centres de loisirs des ateliers d'initiation au codage avec des robots éducatifs adaptés aux différentes tranches d'âge, mais aussi d'utilisation des tableaux ou écrans interactifs numériques, la création de parcours sous forme de géo-caching, ou encore de réaliser des courts métrages en stop-motion.

Mimesis

- Cette compagnie de théâtre propose des ateliers de théâtre ou d'expression. Nous faisons appel à elle en soutien aux projets d'arts scéniques des équipes pour un « coup de pouce » sur la mise en scène, sur le travail de la voix et ils s'adaptent au besoin du groupe.

Mass'ages

- Cette association propose une initiation au « massage entre enfants » en utilisant le programme MISP (Massage in school program). Cette action de prévention permet aux enfants de développer leurs compétences psychosociales, le respect de soi et de l'autre dans sa différence.

D'autres associations, comme ***Bagneux environnement***, sur les questions écologiques, le club d'échec interviennent également.
Des actions autour du jeu et du développement du jeu en famille sont initiées avec la ***Ludomobile***.

> AUTRES PARTENARIATS

● **Fondation FIMINCO**

- Le partenariat entre la ville de Bagneux et Fiminco est à l'origine d'action de médiation culturelles menées avec le Festival d'Automne à Paris, qui peuvent se concrétiser par des sorties sur des spectacles avec accompagnement et rencontre de bord de plateau au théâtre de la Ville, ou des interventions d'artistes associés sur les accueils de loisirs. Chaque année, le Festival propose un panel d'actions qui sont ensuite réparties entre les itinéraires culturels des classes ou les parcours artistiques des accueils de loisirs.

● **Parents professeurs ensemble**

- Cette association nous propose depuis 2020 un programme intitulé « promenons-nous dans les histoires, une action formation autour de la lecture à destination des accueils de loisirs maternels. L'objectif est de faire entrer le livre et la lecture dans toutes les familles par la porte de l'accueil de loisirs, de rappeler l'importance de la lecture à haute voix pour les plus jeunes et notamment la lecture d'histoire, de faire du livre un vecteur de communication entre les équipes d'animations et les familles.

● **SEVE : ateliers philo**

- Nous faisons appel régulièrement à des intervenants formés à la pratique de la philosophie pour enfants.
Ces interventions peuvent être ponctuelles, ou sur plusieurs séances, et permettent d'aborder un thème en lien avec les projets de la structure, ou avec la thématique retenue pour la célébration des Droits de l'enfant.

> AUTRES PARTENAIRES

- Pour développer la curiosité scientifique, nous faisons appel également à des prestataires comme les ***Savants Fous***, ou les ***Petits débrouillards***, avec comme perspective de développer également des temps de formation à destination des équipes d'animation pour ancrer la démarche scientifique dans les projets des accueils de loisirs ;
- Toujours dans le but de développer le champ de compétence des animateurs, nous envisageons de faire appel à ***Playdagogie***, qui permet, en passant d'un jeu sportif à un temps de débat, d'aborder des thématiques variées que ce soit sur des problématiques de mixité, de regard porté sur la différence.

Comme dit en introduction, cette liste reprend nos partenaires principaux, montre l'étendue des partenariats, la richesse et la diversité des propositions récurrentes, mais n'est pas exhaustive, encore moins limitative et nous chercherons d'autres acteurs éducatifs s'ils s'avèrent utiles au bon déroulement des projets et objectifs que nous nous sommes fixés.

Objectifs du plan mercredi

● Proposer des activités riches et variées

Au travers de l'ensemble des projets développés sur les accueils de loisirs, nous travaillons une offre diversifiée qui permette à chaque enfant de s'épanouir à son rythme et selon ses besoins du moment. Certains projets, sous forme de parcours, sont mis en place de vacances à vacances, mais en fonction des spécificités peuvent aussi durer sur plusieurs cycles. Ils nécessitent l'engagement des enfants et parfois des familles dans un souci de continuité et de progression.
Les parcours sont présentés aux enfants.
Ils ont le choix de faire ou de « ne pas faire ».

Pour répondre aux exigences de diversité des activités, les accueils de loisirs inscrivent dans leurs projets pédagogiques l'obligation d'y proposer des activités sur les grandes thématiques suivantes :

- **Activités culturelles et artistiques :** pour développer la créativité des enfants, leur permettre de s'exprimer, construire une culture partagée et une connaissance des acteurs culturels du territoire ;
- **Activités sportives :** parce que dans un mode de vie sédentaire il est indispensable d'ancrer l'activité physique dans le quotidien des enfants, mais aussi entre autre pour les valeurs de dépassement, d'esprit d'équipe que véhicule les activités sportives ;
- **Activités scientifiques :** pour aider les enfants à mieux appréhender le monde qui les entoure et à développer leur esprit critique en expérimentant par eux-mêmes, notamment en s'appropriant les outils numériques, pour prendre conscience des enjeux écologiques ;
- **Activités d'éducation à la citoyenneté :** pour faire en sorte que chaque enfant trouve sa place dans la société, dans l'écoute et le respect de l'autre, et soit en capacité de faire entendre sa voix, que ce soit pour participer à la vie de la cité, pour défendre son point de vue ou pour alerter, pour apprendre à agir en groupe.

On a vu plus haut avec la liste des partenaires, avec le type d'activités proposées par chacun, que nous avons dans cette offre de quoi alimenter toutes les thématiques.
Néanmoins, ce ne sont pas uniquement les partenaires qui sont en charge de cette mission, mais bien chaque animateur, dans le cadre des projets qu'il mène avec et pour les enfants de faire en sorte que ces thématiques soient au cœur de ses actions.
Des propositions d'activités peuvent également émaner des enfants eux-mêmes.

Enfin, à charge au directeur d'accueil de veiller à ce qu'un équilibre se fasse, que l'ensemble des thématiques puissent être abordées et que chaque mercredi les enfants puissent bénéficier d'une offre riche et variée où il trouve de quoi satisfaire ses envies et besoins du jour.
La responsable du secteur, son adjoint et la coordinatrice des actions citoyennes s'assurent du bon équilibre entre les structures de la Ville de la richesse de cette offre, accompagnent les équipes et font suivre les propositions des partenaires pour qu'elles alimentent les projets des animateurs.

Par ailleurs certains évènement rythment la vie des accueils de loisirs balnéolais, et s'inscrivent directement dans l'une ou l'autre des thématiques. De plus, leur visibilité permet une valorisation du travail des équipes et des réalisations d'enfants, mais aussi un travail de médiation auprès des familles.

- **Si t'es môme :** La préparation de cette grande fête permet aux enfants de s'inscrire chaque année dans un grand processus de création artistique, en participant à la création des décors de la fête, ou en proposant d'y montrer des spectacles ;
- **Célébration des droits de l'enfant :** c'est l'occasion chaque année de travailler sur une thématique, liée à l'un ou l'autre ou plusieurs droits, et donc, sur chaque accueil de loisirs de développer des actions d'éducation à la citoyenneté ;
- **Fête de la nature :** mise en place depuis le printemps 2021, c'est l'occasion de mettre en avant les projets scientifiques ou citoyens voire même artistiques en lien avec les questions écologiques

Permettre l'accès au centre de loisirs à tous les enfants et favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Signataire d'une charte handicap en 2022, la ville de Bagneux est soucieuse de l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs.
Les familles sont accompagnées, notamment par la médiation du référent handicap qu'elles peuvent solliciter ou auprès duquel nous les orientons. Les modalités d'accueil de l'enfant sont donc discutées au vu de ses besoins spécifiques, que ce soit en terme d'aménagement du temps de présence sur l'accueil de loisirs, de besoins matériels spécifiques ou d'un renfort de l'équipe d'animation lorsque cela s'avère indispensable.
De même, ils sont régulièrement présents aux réunions d'équipe éducative pour apporter le regard du professionnel de l'animation en miroir de celui des enseignants.
Ils n'hésitent pas à entrer en contact avec les professionnels de santé qui suivent les enfants pour adapter au mieux posture et activités à chaque enfant pour qu'il se sente bien au centre de loisirs.

Nous recrutons également au sein de nos équipes certains personnels AESH en complément de leur emploi au sein de l'éducation nationale qui apportent leur expertise à l'ensemble de l'équipe.
Les directeurs d'accueil et les animateurs participent régulièrement à des formations de sensibilisation ou des échanges de pratique sur le thème de l'accueil.

Une UEMA ouvrira en septembre 2022, installée au cœur du centre de loisirs Niki-de-Saint-Phalle.
Nous avons également sur Bagneux deux dispositifs CLIS dont les enfants fréquentent régulièrement les centres de loisirs.
Les accueils de loisirs développent régulièrement des projets autour de la différence sous toutes ses formes, qui mettent la question du handicap au centre pour agir sur le regard porté par les enfants et leurs familles autour de ces questions.

LA MIXITÉ AU SEIN DES ACCUEILS DE LOISIRS

Que ce soit la mixité sociale ou la mixité fille et garçon, cette question et ses enjeux sont au cœur de projets des accueils de loisirs.
Par sa politique tarifaire, la ville de Bagneux fait en sorte que tous les enfants puissent avoir accès aux accueils de loisirs.
Le centre de loisirs, inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire, est en effet le lieu où les enfants développent l'apprentissage de la vie en collectivité, leur capacité de socialisation.
Ils y découvrent l'autre dans les richesses de sa différence.
Les équipes d'animation travaillent cette dimension du vivre-ensemble au travers d'activités ludiques, de coopération mais aussi en étant apte à prendre en compte l'individu dans le groupe et en faisant en sorte d'adapter les propositions d'activités aux aptitudes et appétences de chacun.

La question de la mixité fille et garçon, à travers l'égalité est au cœur de projets, de débats qui interrogent ces questions.
Elle infuse aussi dans toutes les activités, grâce à un travail sur la posture des animateurs qui favorise l'accès à toute l'offre aux enfants sans distinction de genre, voire en ayant une démarche proactive pour inciter les uns ou les autres à découvrir des activités considérées comme stéréotypées.

Inscrire les activités périscolaires sur le territoire

LES ACCUEILS DE LOISIRS, ACTEURS DES TEMPS FORTS DE LA VILLE

Les équipes d'animations mobilisent les enfants autour des évènements de la Ville.
Surtout, ils participent activement à la Fête des vendanges, en étant les acteurs de *Si t'es Môme* qui orchestre la scénographie et la mise en jeu chaque année d'un parc de la Ville pendant tout un weekend du mois de septembre.
L'arrivée du métro à Bagneux, début 2022 a donné lieu à de nombreuses festivités.
Les enfants y ont pris part à travers des déambulations et une chorale des accueils de loisirs.
Chaque été, ils participent également à la programmation de Copaca'Bagneux.
Sur les quartiers, les accueils de loisirs prennent également part aux manifestations organisées par les centres sociaux et culturels.
Dans la mesure où les protocoles sanitaires le permettent, les accueils de loisirs organisent des temps forts avec les familles lors de portes ouvertes, d'activités hors les murs.

LES ACCUEILS DE LOISIRS OUVERTS SUR LE TERRITOIRE ET SON ÉVOLUTION

On l'a vu, Bagneux est une ville en pleine évolution, avec l'arrivée du métro, la construction de nouveaux quartiers qui impactent le quotidien des enfants.
Tout particulièrement, deux nouveaux groupes scolaires ont vu le jour récemment en 2019 puis en 2021 et les équipes d'animations ont été impliquées à tous les stades de leur mise en œuvre, les enfants ont suivi les travaux, ont participé aux concertations sur les aménagements des cours et des locaux périscolaires.
Ils sont également partie prenante de la réflexion sur l'aménagement des cours puisque la Ville a choisi de mettre en œuvre un programme progressif de végétalisation, de désimperméabilisation des cours, mais aussi de meilleure répartition des espaces de jeu. Cette démarche se fait donc en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, adultes et enfants.
Les enfants vont continuer à prendre part à des projets liés à la transformation de leur ville : finalisation du quartier du métro, construction du quartier des Mathurins.
Ils sont également impliqués au sein du LAL, laboratoire de préfiguration du futur lycée d'enseignement général et technique porté par la municipalité, en lien avec le PPCM et l'association La Preuve par 7.
Par la fréquentation des structures présentes sur la Ville dans le cadre des accueils périscolaires, les enfants les découvrent, les identifient et inscrivent leur fréquentation dans leurs habitudes de loisirs.
En collaboration avec les responsables de ces structures, nous souhaitons travailler aux passerelles qui pourraient permettre aux enfants qui se découvrent une appétence pour l'une ou l'autre des disciplines proposées de pouvoir la pratiquer de manière plus régulière.

Évaluation du plan mercredi

Partie intégrante du PEdT, l'évaluation du plan mercredi se fera dans le cadre de l'évaluation de ce dernier, au même rythme et en questionnant l'ensemble des acteurs. Il n'y aurait en effet pas de sens à le sortir de cette dynamique, puisque notre préoccupation est aussi celle du lien, des passerelles entre nos différents dispositifs.

ANNEXES

Évaluation de l'ancien PEdT

L'ancien PEdT (2018-2021) avait permis de fixer trois grandes priorités :

- l'amélioration qualitative du dispositif des études (après l'école)
- le renforcement des enseignements artistiques et culturels dans le temps scolaire
- l'amélioration des contenus des accueils de loisirs le mercredi et les vacances scolaires par l'apport d'interventions spécialisées proposées par les partenaires culturels et associatifs.

Les études dirigées

L'année 2018 a permis de faire évoluer le dispositif des études pour mieux accompagner les enfants dans leurs apprentissages :

- en réduisant le taux d'encadrement de 1 pour 25 à 1 pour 15 environ
- en recrutant majoritairement des enseignants grâce à une revalorisation salariale
- en reprécisant les missions des encadrants
- en organisant un temps de récréation et de goûter (fourni par la Ville) de 16h30 à 17h
- en ouvrant un dispositif d'accueil complémentaire de 18h à 18h30 (études +).

Ainsi, depuis la rentrée 2019, les évolutions suivantes sont constatées :

- Le taux d'encadrement moyen annuel est désormais de 1 pour 14
- 99% des encadrants sont des enseignants
- Les missions sont détaillées dans les actes d'engagement de chaque intervenant
- Le goûter est fourni par la ville, le dispositif Etudes + est en place

Ce nouveau format de dispositif remporte un fort succès depuis son ouverture en 2019, et les effectifs n'ont cessé d'augmenter. Il est intéressant de souligner que la fréquentation des études a augmenté durant la période COVID.

Pourcentage élèves inscrits études/total élèves	octobre 2019	octobre 2020	octobre 2021
Effectif école élémentaire	2 489	2 519	2 489
Effectif élèves inscrits en études	972	1 052	1 113
Pourcentage	**39 %**	**42 %**	**45 %**

Les itinéraires culturels, citoyens et nature

Les itinéraires culturels, citoyens et nature sont construits en partenariat avec les acteurs culturels et associatifs du territoire, ils s'appuient sur les projets d'école, de classe ou de cycle pensés et conçus par les professeur.e.s des écoles. Ils s'appuient sur les trois piliers de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) présentés dans la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 :

- La pratique ou la découverte sensible
- La rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels
- L'acquisition de connaissances, de repères, de lexique…

Les itinéraires culturels concernent la musique, les arts visuels, le spectacle vivant le livre et cinéma et le patrimoine. Alors que les itinéraires nature et citoyens concernent les sciences, la technique et l'environnement, mais aussi les questions de société et l'engagement citoyen.

Participation aux itinéraires à la rentrée scolaire 2021-2022 :

- 100 % des écoles de Bagneux sont représentées, 75 % des classes inscrites et plus 3200 élèves qui en bénéficient ;
- 22 itinéraires culturels dont 2 expérimentaux ;
- 7 itinéraires nature et citoyens ;
- 16 partenaires culturels et associatifs dont 2 services municipaux.

Le contenu et le déroulement à bien évolué depuis 2018 :

- 2018-2019 : une proposition verrouillée par niveau ;
- 2019-2020 : ouverture des propositions par cycle permettant ainsi aux enseignants une plus large diversité de choix ; suppression de la logique « hors parcours » ;
- 2020-2021 : en plus de reconduire les propositions de l'année précédentes, création de nouvelles propositions incluant de nouveaux partenaires municipaux et associatifs ;
- 2021-2022 : aux côtés des itinéraires culturels, ajout des itinéraires nature et citoyens et des itinéraires à construire qui permettent de diversifier l'offre à destination des scolaires et permettre aux enseignants de créer dans intégralement des projets en lien avec les PACTE (projet artistique et culturel en territoire éducatif) et les partenaires des itinéraires.

Ces évolutions qui ont accompagné la montée en puissance du dispositif, portent leur fruit puisqu'en 2 éditions, le dispositif a atteint une large portée, passant de 45 % de classes la 1ère année à 75 %.

Le plan mercredi

Mis en place en 2018, suite au retour à la semaine de quatre jours et à la journée complète de centre de loisirs le mercredi, le Plan mercredi constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du PEdT à cette nouvelle organisation du temps scolaire.
Il crée un cadre de confiance pour les familles, la collectivité et ses partenaires. Il prend la forme d'une charte qualité conclue avec les services de l'État et la caisse d'allocations familiales intégrant l'accueil périscolaire du mercredi,afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires. Il garantit la qualité et la diversité des activités proposées aux enfants, l'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants, et l'ancrage du projet dans le territoire.
Sa présentation se trouve au chapitre 4 du PEdT dont il est une des déclinaisons structurantes.

Exemple de questionnaires pour solliciter l'avis des enfants

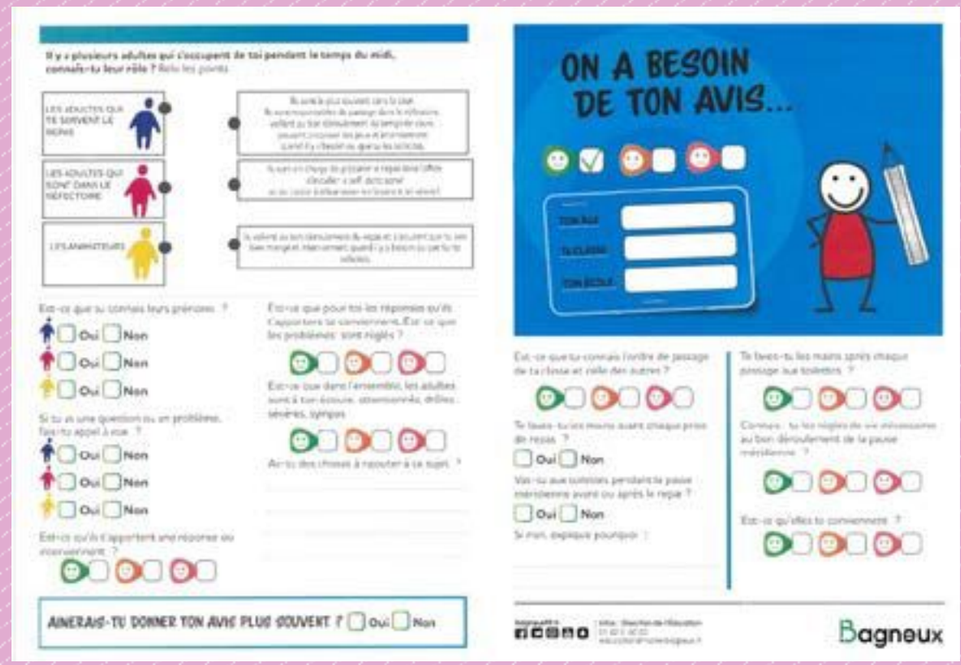

Consultation des enfants par des questionnaires

Présentation des résultats de 2 questionnaires qui ont touchés :

➡ **120** enfants de la GS au CM2 fréquentant les accueils de loisirs ;

➡ **357** enfants inscrits sur la pause méridienne.

Les points positifs à retenir

- Environ **90 %** des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs disent découvrir de nouvelles activités (culturelles, sportives scientifiques....) et pour **86 %** d'entre eux, cela leur a donné l'envie de continuer en dehors des accueils ;
- **21 %** des enfants consultés partent en colonies de vacances ;
- Les études remplissent leur rôle : pour **53 %** des enfants interrogés, ils sont contents de l'encadrement de l'adulte qui les aide dans leurs devoirs, et pour **47 %** d'entre eux, ils ont le temps suffisant pour faire leur devoir ;
- Pendant la pause méridienne, **74 %** des enfants font appel aux animateurs pour une question ou un problème ;
- Une grande majorité des enfants s'approprie la problématique de l'hygiène, **88 %** des enfants se lavent les mains avant de déjeuner, **86 %** se lavent les mains après chaque passage aux toilettes, **73 %** connaissent les règles de vie nécessaire au bon déroulement de la pause méridienne, **75 %** connaissent le tri sélectif ;

Les points faibles à améliorer

- **24%** des enfants interrogés se sentent fatigués dès l'accueil périscolaire du matin et **26 %** durant le temps scolaire du matin ;
- **44 %** des enfants ressentent de l'énervement durant la journée, avec **31 %** d'entre-deux dû à des conflits à l'école ;
- **34 %** des enfants éprouvent des difficultés dans l'apprentissage, avec **6 %** pour qui c'est très difficile ;
- **4 %** des enfants ne partent pas du tout en vacances ;
- **57 %** des enfants expriment l'envie d'aller en colonies de vacances ;
- **67 %** des enfants sondés pensent qu'il y a trop de bruit à la pause méridienne ;
- **60 %** des enfants ne finissent pas le plateau et parmi cette proportion, **45 %** des enfants disent n'avoir pas aimé le repas et **22 %** estiment ne pas avoir suffisamment de temps pour manger ;
- **56 %** des enfants seulement se sentent bien dans le lieu de restauration, **30 %** se sentent moyennent bien, **4 %** ne se sentent pas bien du tout ;
- **44 %** des enfants ne savent pas pourquoi ils trient les aliments ;
- **72 %** des enfants souhaiteraient pratiquer des activités extérieures et intérieures pendant la pause méridienne.

INSTANCES DE CONCERTATION 2021-2022

Instances de concertation	Objectifs	Invités	Fréquence
Le conseil éducatif local	Organe de pilotage du PEdT Concertation autour des perspectives de travail	Présidé par Mme le Maire Inspectrice ou sa représentante 3 Directions d'écoles + 1 principal collège Parents d'élèves (FCPE + Indépendant) Service Education + autre selon ODJ Élues adjointes à l'Éducation + élu.es en fontion thématiques	3 fois par an (idéal tous les 3 à 4 mois) Peut être déclenché si urgence / point important Aucune obligation légale de le mettre en place Pas de CEL l'année dernière ?
La commission restauration	Lieu d'expression libre + thématiques autour de l'alimentation Valider collectivement les menus qui répondent aux contraintes du GEMRCN (Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition)	Services Restauration de Bagneux & Malakoff Élus restauration Bagneux & Malakoff Parents d'élèves Diéticienne Directions d'écoles ?	Tous les 2 mois (sauf juillet / août) 5 fois par an Pas réuni l'année dernière (Covid-19)
Les réunions FCPE	Co-éducation Gestion de problèmes Échanges d'infos Groupe de travail Donner des infos aux élu.e.s	Union locale Représentants d'une ou de plusieurs écoles	Irrégulier, souvent à leur demande donc gestion au cas par cas Parfois à notre demande : sectorisation, reconstruction du collège Joliot-Curie Adaptation selon le sujet mais communication égale
Le café des parents	Permettre aux parents de se retrouver autour de sujets en lien direct avec la parentalité : les enfants face aux écrans, l'importance de la lecture dans le développement de l'enfant.. Pas vraiment une instance de concertation	Parents : ces derniers sont soit invités et font appel à un prestataire extérieur soit en charge d'animer l'atelier Voir avec les CSC ?	Très irrégulier avec acteurs différents : Réussite éducative, union locale, FCPE Plusieurs cafés des parents s'enchevêtrent : samedi matin ou après l'école (PVC) Quel est le moment opportun : samedi matin, le soir ?
L'Écho Éducation	Informer les parents sur l'offre municipale à destination des parents/ enfants (itinéraires, parcours sportifs, études...) Permettre la rencontre parents-élus	Distribution réalisée par les élu.es, les agents du Pôle Education & Epuissement devant les écoles le jour de la rentrée	1 fois par an à la rentrée scolaire
La réunion des directeurs d'école	Espace d'échanges concernant les problèmes rencontrés par les écoles entre Madame le Maire et les directeurs.rices	Tous les directeurs d'école Inspection Mme le Maire et les élu.es Agents du service éducation (Directrice, Responsable) + autres services parfois	1 x par an 3 fois l'an dernier en raison du Covid Parfois, d'autres sujets ciblés : achats numériques de rentrée Incertitudes sur son maintien car temps d'échanges difficile au vu des nombreuses demandes insatisfaites
Les groupes de travail	Réfléchir et proposer ensemble des solutions sur deux sujets majeurs : la pause méridienne et le numérique à l'école, évitement scolaire, centre de loisirs...	FCPE Services municipaux Membres de communauté éducative	Irrégulier
La commission PEdT	CEL ? Comité de pilotage du PEdT (CEL + partenaires institutionnels comme la CAF)	Élus, service Éducation évidemment, + les partenaires : CAF, DDCS, IEN, PE, et en + si on décide de donner plus de corps au dispositif: services culture, sport, citoyenneté, petite enfance, jeunesse, association sportives et culturelle...	
Les commissions de dérogation	Limiter la pression sur les élus, décisions collectives et partagées Requalification des motifs donnant droit à dérogation : maladie, handicap, parcours individuel (CHAM), personnel enseignant/municipal	Isabelle Oberhauser Élue à l'Éducation Inspection 1 directions mater et 1 élem Parents d'élèves Comment réussir à faire participer les parents élus ?	Pré commission : mairie, élus, service Éduc Depuis 2019, en journée. 1 fois par an (début mai) + 2e phase recours et nouvelles demandes (2e date mi juin)
Dispositif - de 3 ans	Objectif: déterminer les situations relevant des enfants à profil définis dans la loi : éloignée du système scolaire	Commission : Réussite Educative et Isabelle, Inspection + directions d'école avec petites sections	Pré commission avec la petite enfance et les partenaires sociaux (enjeu de mixité, soutenir les familles aux revenus modestes) pour ajuster les situations
Commission travaux	Organisation avec le périscolaire : que porte-t-on ensemble comme arbitrage ?	Éduc, Bâtiment, DEPE, Entretien + présence des 2 élus Éduc et Bâtiment	Régularité

Règlement intérieur des accueils périscolaires et de loisirs

La ville de Bagneux organise le service de restauration au sein des écoles le midi, et met en place des accueils périscolaires (accueils matin et soir les jours d'école, études dirigées) et extrascolaires (centres de loisirs les mercredis et vacances scolaires, et activités culturelles et sportives pour les enfants) dans le but d'apporter une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, pour vous permettre de concilier vie professionnelle, vie familiale et bien-être de l'enfant.
Afin de faciliter vos démarches, un travail sur la simplification des démarches pour les usagers est en cours, quelques changements seront effectifs pour la rentrée scolaire 2022. Vous serez tenu informé d'éventuels changements de ce règlement en cours d'année.

I - OBJET

Le règlement intérieur définit les modalités d'inscription, de facturation et de règlement de vos paiements, en lien avec la fréquentation à une ou plusieurs activités de vos enfants. Ce règlement arrête les conditions dans lesquelles vous avez accès aux services. Les prescriptions du présent règlement sont cumulatives avec celles des règlements spécifiques en vigueur pour la restauration, les accueils de loisirs et ceux des écoles de Bagneux.

II - LE QUOTIENT FAMILIAL

Toutes nos prestations sont facturées selon le quotient familial. De fait, chaque année, afin d'établir votre quotient pour la tarification des prestations, vous devez :

- **soit** télétransmettre votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition (de l'ensemble des personnes vivant au foyer) sur le site **www.bagneux92.fr** ;
- **soit** vous présenter au Guichet famille ou à la Mairie annexe munis de ce document.

Le quotient familial se calcule sur la base de votre revenu fiscal de référence, mentionné sur votre feuille d'imposition, divisé par le nombre de personnes vivant dans votre foyer.

LES CAS PARTICULIERS POUR LE CALCUL DU QUOTIENT

Familles monoparentales :
Un abattement dégressif de 35 % à 0 % est consenti pour les personnes élevant seules leurs enfants, **et déclarées officiellement** à l'administration fiscale (case T parent isolé ou V veuvage sur votre avis d'imposition).
Handicap : Un abattement de 100 points sur le QF est consenti, pour toute famille ayant 1 membre reconnu handicapé et déclaré officiellement à l'administration fiscale (1/2 part supplémentaire).
Enfant(s) né(es) dans l'année ne figurant pas sur l'avis d'imposition : Une part supplémentaire sur présentation de l'acte de naissance est attribuée, en cours d'année.
Changements de situation en cours d'année : lorsque certaines situations telles que, licenciement, maladie grave longue durée, décès d'un membre du foyer, séparation des conjoints attestée officiellement, départ à la retraite, autres modifications de la situation professionnelle entraînent une baisse conséquente des ressources, supérieures ou égales à 20 % par rapport à celles figurant sur l'avis d'imposition, un nouveau calcul des ressources pourra être effectué.

Justificatifs à présenter

- Attestation Pôle emploi pour les situations de chômage ;
- Attestation de sécurité sociale pour les maladies longue durée ;
- Attestation CAF ;
- Bulletin de salaire ;
- Certificat de décès ;
- Acte ou déclaration administrative de séparation de corps des conjoints ;
- Attestation de pensions de retraite versée.

III - MODALITÉS D'INSCRIPTION, TARIFS ET FACTURATION

Pour pouvoir être accueilli au sein des structures et bénéficier des prestations proposées, votre enfant doit être scolarisé(e) et inscrit(e) au préalable via l'Espace famille ou auprès du Guichet famille ou de la Mairie annexe.
L'inscription annuelle est obligatoire avant toute première fréquentation régulière de votre enfant à un accueil périscolaire ou au centre de loisirs du mercredi notamment pour des raisons de responsabilité, de sécurité et d'organisation (recrutement de personnels, commandes de denrées alimentaires, confection et livraison de repas/goûters, etc.).

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

- **Soit via l'Espace famille** accessible depuis le site de la Ville bagneux92.fr.
  Ce portail mis en place par la Ville afin de faciliter vos démarches, permet d'inscrire vos enfants par voie numérique, pendant les périodes d'ouverture des inscriptions en ligne.
- **Soit sur les bulletins d'inscription papier**, auprès du Guichet famille ou de la Mairie annexe.

LES TARIFS

Les tarifs des prestations proposées sont fixés pour chaque année scolaire, par délibération du Conseil municipal.
En l'absence de quotient familial à jour, le tarif appliqué est le tarif maximum.
En cas de difficulté avérée de la famille à établir son quotient familial, une commission des recours pourra examiner la situation et attribuer un quotient familial adapté, sur la base d'informations à sa disposition permettant d'objectiver la situation financière de la famille.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'INSCRIPTION ET LA FACTURATION ?

Nouveauté : Les accueils périscolaires et accueils de loisirs listés ci-dessous vous seront désormais facturés chaque mois, en fonction du nombre de jours réels comptés dans le mois. La facturation au même montant chaque mois, qui se pratiquait jusqu'à présent, est supprimée.

LA RESTAURATION : pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de 12h à 13h30.

Vous souhaitez inscrire votre enfant de façon régulière.	Vous choisissez une formule : 1 jour fixe/semaine ou 2 jours fixes/semaine ou 3 jours fixes/semaine ou 4 jours fixes/semaine.	Vous êtes facturé mensuellement à l'unité, en fonction du nombre de jours d'école et sur la base de votre quotient familial.	En cas d'absence de votre enfant, sa présence est facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical (voir V).
Vous souhaitez que votre enfant déjeune de façon occasionnelle.	Vous ne choisissez pas de formule.	Vous êtes facturé mensuellement à l'unité à chaque fréquentation de votre enfant, sur la base de votre quotient familial (montant majoré).	
Dans le cas d'un choix de formule (jours fixes), toute présence de votre enfant en dehors des jours prédéfinis par la formule, sera facturé au tarif de la restauration occasionnelle (selon votre quotient familial), en plus des présences prévues dans la formule.			

Exemple : si le mois de février compte 2 semaines de vacances scolaires, vous ne serez facturés que 2 semaines de cantine et non un forfait mensuel moyen identique chaque mois qu'il y ait des vacances ou non, comme précédemment. Le tarif par repas reste le même au total sur l'année.

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires et bénéficiant d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) sont accueillis en restauration avec leur repas fourni par les parents : déduction de 50 % du prix selon l'inscription choisie.

L'ACCUEIL DU MATIN : pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires de 7h30 à 9h.

Vous souhaitez inscrire votre enfant de façon régulière.	Vous êtes facturé mensuellement à l'unité à la présence, sur la base de votre quotient familial.
Vous n'inscrivez pas votre enfant.	Vous êtes facturé en exceptionnel mensuellement à l'unité à chaque fréquentation de votre enfant, sans prise en compte de votre quotient familial (montant fixe).

L'ACCUEIL DU SOIR, L'ÉTUDE ET L'ACCUEIL APRES ÉTUDE

L'accueil du soir : uniquement pour les enfants des écoles maternelles de 16h30 à 18h30 (goûter compris).
L'étude dirigée : uniquement pour les enfants des écoles élémentaires de 16h30 à 18h (goûter compris).
L'accueil après étude : uniquement pour les enfants des écoles élémentaires de 18h à 18h30.

Vous souhaitez inscrire votre enfant de façon régulière.	Vous choisissez une formule : 1 jour fixe/semaine ou 2 jours fixes/semaine ou 3 jours fixes/semaine ou 4 jours fixes/semaine.	Vous êtes facturé mensuellement à l'unité, en fonction du nombre de jours d'écoles sur le mois et sur la base de votre quotient familial.	En cas d'absence de votre enfant, sa présence est facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical (voir V).
Vous n'inscrivez pas votre enfant.	Vous ne choisissez pas de formule	Vous êtes facturé en exceptionnel mensuellement à l'unité à chaque fréquentation de votre enfant, sans prise en compte de votre quotient familial (montant fixe).	
Dans le cas d'un choix de formule (jours fixes), toute présence de votre enfant en dehors des jours prédéfinis par la formule, sera facturée au tarif de l'inscription exceptionnelle, en plus des présences prévues dans la formule.			

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI : pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires

Attention : Si vous n'avez pas inscrit votre enfant pendant les périodes d'inscription du 20 juin au 19 août 2022, il/elle sera sur liste d'attente et sera accueilli.e selon les places disponibles.

Vous souhaitez inscrire votre enfant.	Vous choisissez une formule : - Accueil de loisirs mercredi journée complète de 7h30 à 18h30 (avec repas) **ou** - Accueil de loisirs mercredi matin de 7h30 à 13h30 (avec repas) **ou** - Accueil de loisirs mercredi après-midi de 13h30 à 18h30 (sans repas).	Vous êtes facturé mensuellement à l'unité, en fonction du nombre de mercredis tombant une semaine d'école, sur le mois concerné et sur la base de votre quotient familial.	En cas d'absence de votre enfant, sa présence est facturée, sauf en cas de présentation d'un certificat médical (voir V).
	Dans le cas d'un choix de formule (jours fixes), toute présence de votre enfant en dehors des jours prédéfinis par la formule, sera facturée au tarif de l'inscription exceptionnelle, en plus des présences prévues dans la formule.		

LES ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

NOUVEAUTÉ : l'inscription et la facturation se font à la journée. Il n'est plus obligatoire d'inscrire votre enfant à la semaine, vous pouvez l'inscrire à la journée en fonction de votre organisation.

L'inscription est obligatoire avant la fréquentation de votre enfant. Le centre de loisirs est facturé à la journée.
Celle-ci est due même en cas d'absence de l'enfant (sauf sous présentation d'un certificat médical (voir V).
Les sessions d'inscriptions pour les accueils de loisirs vacances sont ouvertes 6 semaines avant le début des vacances et se clôturent 3 semaines avant le début des vacances, excepté pour les vacances d'été (la période d'inscription commence et se clôture plus tôt).
Voir le calendrier page 3.

Durant ces périodes d'inscription les inscriptions sont possibles :

- **sur l'Espace famille via internet**
- **ou par bulletins d'inscription papier,** disponibles au service Guichet famille, à la Mairie annexe ou à télécharger en format numérique, sur le site Internet de la Ville.

ATTENTION : toute inscription réalisée en dehors des périodes donnera lieu à une inscription sur liste d'attente : la place sera confirmée en fonction des places disponibles.
Vous avez la possibilité d'annuler vos inscriptions minimum 7 jours avant le début de chaque semaine de vacances, en adressant votre demande au Guichet famille ou à la Mairie annexe. Dans ce cas, aucune facturation ne vous sera adressée.

COMMENT CHANGER DE FORMULE DANS L'ANNÉE ?

Vous pouvez modifier votre formule en cas de changement de situation professionnelle ou familiale. Les demandes sont à adresser au Guichet famille ou à la Mairie annexe (par mail ou bulletin papier). Ce changement prendra effet au début du mois suivant.

COMMENT ANNULER UNE INSCRIPTION AUX PRESTATIONS ANNUELLES ?

Vous avez la possibilité d'arrêter vos inscriptions à tout moment auprès du Guichet famille, de la Mairie annexe, ou par écrit uniquement (mail, courrier...). L'annulation de vos inscriptions annuelles et la fin de la facturation prendront effet pour le début du mois suivant. Tout mois commencé est dû en totalité.

LES PÉNALITÉS DE RETARD

Une pénalité de retard est applicable après 18h30.

CAS D'ABSENCES OUVRANT DROIT À DÉDUCTION

- Maladie de votre enfant : un certificat médical devra être remis impérativement au service Guichet famille ou la Mairie annexe dans les 7 jours suivant l'arrêt ;
- Participation de l'enfant à une classe de découverte ;
- Grève du personnel donnant lieu à la fermeture du service ou de la classe.

IV - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Une facture regroupant toutes les prestations périscolaires et extrascolaires est adressée chaque mois aux familles.

La facture est établie à partir des états d'inscription et de présence fournis par les directions d'écoles et les directions d'accueils de loisirs.

Comment payer votre facture ? :

- Par télépaiement sécurisé (service TIPI) sur le site de la Ville www.bagneux92.fr ;
- En espèces ou carte bancaire dans les bureaux de tabac partenaires, liste disponible sur **impots.gouv.fr/portail/ paiement-de-proximité** ;
- Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public et adressé au Service de Gestion Comptable de Montrouge, 18 rue Victor Hugo, 92121 Montrouge Cedex, et accompagné du N° de titre de votre facture ;
- Par chèques vacances hormis pour la restauration et la petite enfance ou par C.E.S.U. non dématérialisé (Chèque emploi service universelle), hormis pour la restauration. En cas de paiement par C.E.S.U. joindre une copie de la facture.

Comment demander un échéancier de paiement ?

Vous avez la possibilité de demander un paiement en plusieurs fois, pour le paiement de vos factures, en contactant le Trésor public qui étudiera votre demande.
Trésor public – Service de gestion comptable de Montrouge

- **Sur rendez-vous au 01.58.07.90.20**
- **Par mail : sgc.montrouge@dgfip.finances.gouv.fr**

V – RÉCLAMATIONS / RECOURS

Les réclamations ou les recours sur les factures sont recevables par écrit, auprès du Guichet famille, 2 mois maximum après la date de facturation.

LES RÉCLAMATIONS

Si vous avez un doute, une question, une incompréhension sur votre facture, renseignez-vous auprès du Guichet famille.

LES RECOURS

Si vous contestez une facturation, une inscription, ou demandez un traitement exceptionnel en raison de difficultés particulières : votre situation nécessite une étude plus approfondie. Dans ce cas, le Guichet famille transmettra votre demande à la Commission sociale en charge de statuer sur les cas particuliers. Toutes les demandes adressées à la mairie, par quelque voie que ce soit, seront examinées par cette commission uniquement.

Ce règlement intérieur est revu chaque année, il est donc susceptible d'être modifié. Toute inscription aux services péri et extrascolaires proposés par la mairie, implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Guichet famille
Hôtel de Ville, 57 avenue Henri-Ravera
92220 Bagneux
01 42 31 60 30
familles@mairie-bagneux.fr
Horaires :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Mardi : 13h30 à 19h30
Samedi : 9h à 12h

Mairie annexe
8 résidence du Port Galand,
92220 Bagneux
01 45 47 62 00
mairie-annexe@mairie-bagneux.fr
Horaires :
Lundi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Mardi : 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 19h30.

Tarifs des prestations péri et extrascolaires

RESTAURATION

QF	QF MINI-MAXI	REPAS / JOUR	REPAS OCCASIONNEL / JOUR	TARIFS PARTICULIERS
T1	0 - 271€	1,27€	2,06€	Le tarif pour l'enfant bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) est égal à 50 % des tarifs de la grille.
T2	271,01€ à 533€	1,27€ à 2,19€	2,06€ à 3,56€	
T3	533,01€ à 729€	2,19€ à 2,92€	3,56€ à 4,74€	
T4	729,01€ à 958€	2,92€ à 3,85€	4,74€ à 6,27€	
T5	958,01€ à 1330€	3,85€ à 4,89€	6,27€ à 7,98€	
T6	1330,01€ à 1704€	4,89€ à 5,94€	7,98€ à 9,66€	
T7	1704,01€ à 2077€ et +	5,94€ à 6,35€	9,66€ à 10,35€	

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

QF	QF MINI-MAXI	ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR MATERNELLE	ETUDE ELEMENTAIRE	ACCUEIL APRES ETUDE ELEMENTAIRE	TARIFS PARTICULIERS
T1	0 - 271€	0,82	1,03	1,14€	0,28€	Une pénalité de retard de 5,38 euros sera appliquée à partir du 3e retard supérieur ou égal à 15 minutes.
T2	271,01€ à 533€	0,82€ à 1,31€	1,03€ à 1,52€	1,14€ à 1,86€	0,28€ à 0,44€	
T3	533,01€ à 729€	1,31€ à 1,66€	1,52€ à 1,87€	1,86€ à 2,39€	0,44€ à 0,55€	
T4	729,01€ à 958€	1,66€ à 2,11€	1,87€ à 2,32€	2,39€ à 3,08€	0,55€ à 0,70€	Le tarif pour les accueils périscolaires exceptionnels est fixé à 5,38 euros
T5	958,01€ à 1330€	2,11€ à 2,81€	2,32€ à 3,02€	3,08€ à 4,05€	0,70€ à 0,94€	
T6	1330,01€ à 1704€	2,81€ à 3,16€	3,02€ à 3,37€	4,05€ à 4,66€	0,94€ à 1,05€	
T7	1704,01€ à 2077€ et +	3,16€ à 3,29€	3,37€ à 4,10€	4,66€ à 4,89€	1,05€ à 1,10€	

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (ALSH, Centre sociaux, Club de loisirs M. Lanvin, Mercredis et vacances scolaires)

QF	QF MINI-MAXI	JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC REPAS PAI*	DEMI-JOURNEE MATIN AVEC REPAS	DEMI-JOURNEE MATIN AVEC REPAS PAI*	DEMIE-JOURNEE SANS REPAS (3-17 ans)	MINI SEJOUR 3-12 ans (à rajouter au tarif de journée d'accueil)	TARIFS PARTICULIERS
T1	0 - 271€	2,79€	2,05€	2,12€	1,45€	0,78€	3,23€	Le tarif appliqué pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement exceptionnels : tarif de l'option choisie (demi-journée ou journée X 3.
T2	271,01€ à 533€	2,79€ à 4,33€	2,05€ à 3,04€	2,12€ à 3,36€	1,45€ à 2,21€	0,78€ à 1,06€	3,23€ à 7,97€	
T3	533,01€ à 729€	4,33€ à 5,93€	3,04€ à 4,2€	3,36€ à 4,56€	2,21€ à 3,03€	1,06€ à 1,49€	7,97€ à 9,79€	
T4	729,01€ à 958€	5,93€ à 8,17€	4,2€ à 5,9€	4,56€ à 6,32€	3,03€ à 4,30€	1,49€ à 2,26€	9,79€ à 11,84€	
T5	958,01€ à 1330€	8,17€ à 10,13€	5,9€ à 7,24€	6,32€ à 7,77€	4,30€ à 5,19€	2,26€ à 2,61€	11,84€ à 14,46€	
T6	1330,01€ à 1704€	10,13€ à 12,28€	7,24€ à 8,77€	7,77€ à 9,42€	5,19€ à 6,28€	2,61€ à 3,16€	14,46€ à 15,14€	
T7	1704,01€ à 2077€ et +	12,28€ à 14€	8,77€ à 10,25€	9,42€ à 10,59€	6,28€ à 7,24€	3,16€ à 3,89€	15,14€ à 16,10€	

PRESTATIONS DE SEJOURS

QF	QF MINI-MAXI	CENTRES DE VACANCES Tarifs journaliers			CLASSE DECOUVERTE Tarifs journaliers	VILLAGE DE VACANCES La Trinité-sur-mer - Tarifs hebdomadaires		
		SEJOUR ÉTÉ	SEJOUR HIVER ET ETRANGER	MINI SEJOURS JEUNES (+ 12 ans)		BUNGALOW 3 PLACES	BUNGALOW 4 PLACES	
T1	0 - 271€	10,10€	14,59€	10,10€	4,56€	144,76€	170,24€	Un délai de prévenance de 15 jours s'applique au-delà duquel le séjour sera facturé sauf si l'annulation survient suite à un cas de force majeur.
T2	271,01€ à 533€	10,10€ à 20,50€	14,59€ à 30,15€	10,10€ à 20,50€	4,56€ à 12,77€	144,76€ à 158,09€	170,24€ à 188,49€	
T3	533,01€ à 729€	20,50€ à 26,81€	30,15€ à 38,82€	20,50€ à 26,81€	12,77€ à 17,11€	158,09€ à 176,34€	188,49€ à 212,81€	
T4	729,01€ à 958€	26,81€ à 34,90€	38,82€ à 50,35€	26,81€ à 34,90€	17,11€ à 23,97€	176,34€ à 200,65€	212,81€ à 243,18€	
T5	958,01€ à 1330€	34,90€ à 42,96€	50,35€ à 61,02€	34,90€ à 42,96€	23,97€ à 27,71€	200,65€ à 231,06€	243,18€ à 279,70€	
T6	1330,01€ à 1704€	42,96€ à 45,93€	61,02€ à 66,78€	42,96€ à 45,93€	27,71€ à 28,07€	231,06€ à 255,38€	279,70€ à 322,28€	
T7	1704,01€ à 2077€ et +	45,93€ à 50,47€	66,78€ à 72,95€	45,93€ à 50,47€	28,07€ à 28,52€	255,38€ à 273,63€	322,28€ à 366,03€	

ACTIVITÉS

QF	QF MINI-MAXI	ATELIERS ARTS PLASTIQUES, MUSIQUE, DANSE, THÉATRE	ECOLE MUNICIPALES DES SPORTS TARIF ANNUEL	STAGES ARTS PLASTIQUES, MUSIQUE, DANSE, THÉATRE		ACTIVITES SENIORS		
		TARIF ANNUEL	TARIF ANNUEL	A LA SEMAINE	A L'HEURE	TARIF ANNUEL		
T1	0 - 271€	60,80€	45,59€	13,36€	0,83€	Aquagym	103,35€	Pour l'Ecole Municipale des Sports : les tarifs pour l'accompagnement sont fixés comme suit : * accompagnement en car : 20,95€ * accompagnement à pied : 10,17€
T2	271,01€ à 533€	60,80€ à 111,88€	45,59€ à 70,28€	13,36€ à 21,85€	0,83€ à 1,38€			
T3	533,01€ à 729€	111,88€ à 160,52€	70,28€ à 79,02€	21,85€ à 31,02€	1,38€ à 1,93€	Activité entretien physique	70,13€	
T4	729,01€ à 958€	160,52€ à 223,75€	79,02€ à 97,27€	31,02€ à 51,07€	1,93€ à 3,19€			
T5	958,01€ à 1330€	223,75€ à 269,23€	97,27€ à 115,53€	51,07€ à 60,80€	3,19€ à 3,80€			
T6	1330,01€ à 1704€	269,23€ à 293,58€	115,53€ à 152,04€	60,80€ à 63,84€	3,80€ à 4,00€			
T7	1704,01€ à 2077€ et +	293,58€ à 304,02€	152,04€ à 182,40€	63,84€ à 66,83€	4,00€ à 4,17€			

Un projet phare de partenariat des accueils de loisirs avec la direction des affaires culturelles : “Si t’es môme”

Si t'es môme

Tout le monde apporte sa pierre à l'édifice.

À partir des idées et souhaits formulés par les enfants et le personnel des Accueils de la ville de Bagneux dès le mois de mars et pendant les vacances de printemps, **l'équipe de plasticiens de • *Si t'es môme* • rebondit et crée le sens artistique de l'événement.** Elle développe les idées pour les projeter et les imbriquer dans une création originale et cohérente.

Pendant six mois, tout le monde apporte sa pierre à l'édifice : **des bénévoles, des indépendants, les agents et personnels des services et associations de la Ville de Bagneux : Services Techniques, Direction de l'Éducation, Direction de l'Action culturelle, Maison des Arts, Maison de la musique et de la danse, Studio la Chaufferie.** Pendant les mois de juillet, août et septembre la Fabrique de • ***Si t'es môme*** • ouvre ses portes gratuitement pour devenir le projet de tous. Des ateliers de création et de fabrication s'installent, les projets prennent forme.

La Fabrique de • ***Si t'es môme*** • est un **temps de partage et de rencontres pour les habitants de la ville de Bagneux** qui viennent seuls, en couple, en famille ou entre amis.

Les habitants deviennent les musiciens, les danseurs, les magiciens et les comédiens. Ils peaufinent leurs jeux et scénographies avec des professionnels, travaillent et progressent ensemble.

La dernière semaine précédant le week-end de la Fête, c'est l'effervescence totale, tout le monde s'y met : on plante, on fixe, on boulonne, on accroche, on branche… et on peint encore et encore ! **Après six mois de travail et d'investissement de tous, une véritable scénographie se met en place.**

Le temps d'un beau week-end de septembre, **Le Parc du Puits-Saint-Etienne à Bagneux est complètement transformé et nous sommes transportés dans un monde merveilleux et imaginaire**. Les décors, les éclairages, les animations invitent à la découverte visuelle et sonore. Pendant l'événement, les intervenants artistiques et le personnel des Accueils de la ville de Bagneux viennent donner vie à l'installation en proposant toute une série d'animations.

Depuis 19 ans, • ***Si t'es môme*** • se construit et se régénère, chacun apporte son talent, son énergie, son aspiration et ses inspirations. La participation et la consécration des Balnéolais de toutes générations pour cette Fête collective annuelle est particulière. C'est un événement unique en son genre.

Les temps forts annuels des accueils de loisirs, autour des droits de l'enfant et de l'éco-citoyenneté

Le conseil des enfants

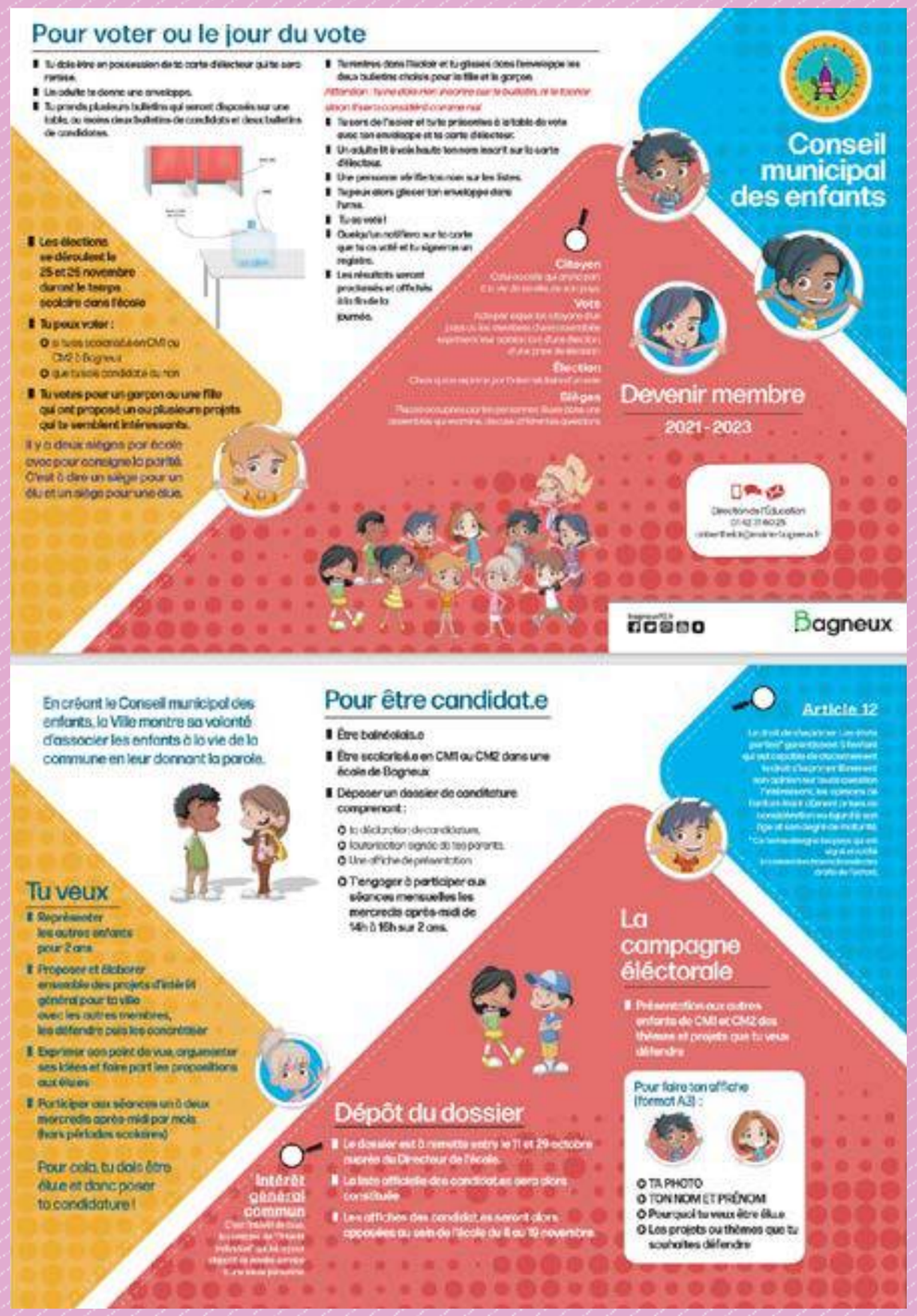

Notes...

2022
2024